



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/46/PV.62  
20 décembre 1991

FRANCAIS

---

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 62e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mercredi 4 décembre 1991, à 15 heures

**Président :** M. SHIHABI (Arabie saoudite)  
**puis :** M. MIN (Myanmar)  
(Vice-Président)

Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies; crise  
financière de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Secrétaire général  
[109 et 110]

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [37] (suite)

a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid

/...

---

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en  
français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera  
publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des  
interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation  
intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la  
Section d'édition des documents officiels, Département des services de  
conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées  
sur un exemplaire du procès-verbal.

- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud
- c) Rapports du Secrétaire général
- d) Rapport de la Commission politique spéciale
- e) Projet de résolution

**Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe [102] (suite)**

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projet de résolution

**Programme de travail**

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINTS 109 ET 110 DE L'ORDRE DU JOUR

CRISE FINANCIERE ACTUELLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES; CRISE FINANCIERE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ; RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/46/600 et Add.1)

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Les membres se souviendront qu'à sa 54e séance plénière, l'Assemblée générale a décidé que le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/46/600 et Add.1) serait présenté en séance plénière de l'Assemblée sous le point 109 de l'ordre du jour intitulé "Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies" et sous le point 110 de l'ordre du jour, intitulé "Crise financière de l'Organisation des Nations Unies", étant entendu que l'examen de fond de ces points continuerait à relever de la Cinquième Commission.

Les membres ont aussi été informés que, suite à cette décision, le Secrétaire général prendrait la parole devant l'Assemblée sur la question de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.

Les représentants qui souhaitent intervenir sur les points 109 et 110 de l'ordre du jour pourront le faire au cours de l'examen de ces points par la Cinquième Commission, qui doit commencer le mardi 10 décembre 1991.

Par conséquent, je donne la parole au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar.

Le SECRETARE GENERAL (interprétation de l'anglais) : En souhaitant hier la bienvenue au nouveau Secrétaire général, je disais que la renaissance de l'Organisation ne se reflétait pas encore dans sa situation financière. L'ironie de ce contraste entre les grands espoirs que l'on fonde à juste titre sur l'Organisation et l'indigence financière à laquelle elle se trouve acculée a quelque chose de navrant et qui laisse perplexe. C'est avec tristesse que je me vois contraint, dans une de mes dernières interventions devant l'Assemblée, de brosser un tableau aussi sombre. L'insolvabilité de l'Organisation l'a plongée dans une crise qui, je me dois de le souligner, est tout autant politique que budgétaire.

Le tour d'horizon financier des Nations Unies que je vous ai présenté dans mon rapport est, je le répète, fort sombre. Au 31 octobre 1991, les Etats Membres devaient à l'Organisation près de 1 milliard de dollars de contributions, tant au budget ordinaire que pour les opérations de maintien de la paix.

Les événements majeurs qui ont récemment transformé la scène mondiale ont apporté la preuve que l'Organisation est un instrument efficace au service de la volonté collective de la communauté internationale, résolue à maintenir la paix, à déjouer l'agression et à stabiliser les relations internationales. Mais, faute des ressources financières pourtant modestes dont elle a besoin pour s'acquitter de sa mission, l'Organisation n'est guère à même d'aller au-delà d'une simple démonstration de ses capacités.

Depuis une année environ, les Nations Unies se sont vu confier une multitude de tâches. On ne compte pas moins de sept opérations nouvelles : le long de la frontière entre l'Iraq et le Koweït (MONUIK), en El Salvador (ONUSAL), en Angola (UNAVEM II), en Amérique centrale (ONUCA), au Sahara occidental (MINURSO) et au Cambodge (MIPRENUC). En outre, les Nations Unies ont mené en Haïti une opération de vérification des élections (ONUVEH), dont je dirai en passant que les événements politiques qui l'ont suivie n'enlèvent rien au succès de l'opération elle-même.

A cela s'ajoutent les opérations qui étaient déjà en cours : la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageement (FNUOD), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), le Groupe d'observateurs militaires des

Le Secrétaire général

Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP). Si l'on excepte la FNUOD, toutes sont inadéquatement financées. J'ai dû, en cours d'année, puiser dans d'autres comptes pour faire face aux obligations de la MONUIK, de la MINURSO et de l'ONUCA. Ce procédé risque de mener plusieurs opérations au désastre financier si jamais un effet d'entraînement venait à se déclencher.

Qui plus est, les Nations Unies ont entrepris en Iraq toute une série de tâches hautement complexes en application des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité dans le cadre du Chapitre VII de la Charte. En outre, on leur demande de donner la toute première priorité à la diplomatie préventive pour éviter des conflits futurs et renforcer leur action de maintien de la paix. Enfin, pour parachever ce tableau, l'Organisation se lance dans toute une série de nouvelles activités dans des domaines comme l'environnement, la lutte contre la drogue, les droits de l'homme et les secours humanitaires. Bien entendu, les questions traditionnelles de développement économique et social sont toujours présentes. Et l'on demande aussi aux Nations Unies de renforcer leurs moyens d'action en vue d'une assistance humanitaire à grande échelle.

Cette explosion sans précédent des activités de l'Organisation montre bien que la communauté internationale lui fait confiance et la juge capable de faire face aux besoins complexes et changeants de la planète. Pour sa part, l'Organisation se montre scrupuleusement économe. Preuve en est le taux de progression du projet de budget-programme pour 1992-1993, qui n'est que de 0,9 %. Or, alors même que l'ONU ploie sous des responsabilités nouvelles, on ne semble guère se soucier des moyens de financer ses opérations. On s'en remet aux modes de financement classiques, qui se sont bien entendu révélés totalement insuffisants. L'effet combiné de la multiplication des tâches et de la carence des moyens d'y faire face a mené les Nations Unies dans une dangereuse impasse financière.

Face à cette situation et aux difficultés que nombre de pays disent avoir à s'acquitter de leurs obligations financières, l'Organisation ne peut procéder que par embardées d'une crise financière à l'autre, incapable qu'elle est, en fait, de régler ses dépenses courantes, pour ne rien dire des plans à plus long terme qui s'imposent pourtant.

Le Secrétaire général

Si l'Organisation doit s'installer dans cette crise, elle risque fort de ne pouvoir s'acquitter de tâches urgentes et importantes, notamment dans les domaines du maintien et du rétablissement de la paix. Cet échec - qui serait dû à un manque non pas de volonté ou d'aptitudes, mais bien de moyens - risquerait à son tour de saper la confiance retrouvée qui a incité les gouvernements et l'opinion publique à se tourner vers les Nations Unies pour qu'elles résolvent les problèmes qui menacent le maintien de la paix et de la sécurité internationales, objectif premier de notre organisation. Si les choses devaient en venir là, on compterait au nombre des perdants : les peuples du monde entier qui, en cette période difficile, sont en droit d'attendre et d'exiger que les Nations Unies se montrent efficaces et dynamiques, à l'écoute de leurs problèmes; les Etats Membres qui s'acquittent régulièrement de leurs obligations en versant dans les délais leurs contributions intégrales, et qui sont sur le plan financier, la véritable épine dorsale de l'Organisation; les fonctionnaires du Secrétariat, qui ont consacré leur vie et leur carrière à l'Organisation.

J'engage instamment les 102 Etats Membres qui, au 31 octobre 1991, ne s'étaient pas intégralement acquittés de leurs obligations financières envers l'Organisation, à bien réfléchir à ces questions et à tout ce qu'elles impliquent.

Le Secrétaire général

Je lance un appel aux Etats Membres, et tout particulièrement à ceux qui ont des économies relativement prospères, pour qu'ils versent maintenant leur contribution. Il est regrettable que parmi le groupe de pays ayant des arriérés il y en est certains qui sont capables de payer et qui, pour des raisons historiques, politiques et constitutionnelles, assument une responsabilité particulière. Il est paradoxal que les Etats Membres ne financent pas comme il convient et en temps voulu les programmes qu'ils élaborent et qu'ils approuvent, et pour lesquels ils fixent des délais d'exécution.

Même si cette situation est bien connue, les Etats Membres n'hésitent aucunement à demander au Secrétariat d'entreprendre de nouvelles activités complexes et ambitieuses. Hier c'était le Cambodge. Demain, ce pourrait être la Yougoslavie. Peut-on prédire que d'autres situations ne se présenteront pas? Ces activités seront-elles financées comme il convient?

L'heure est venue de réexaminer fondamentalement la situation et d'aborder le problème sous un angle nouveau. Il est nécessaire de rechercher des moyens nouveaux et créatifs permettant, d'une part, le règlement intégral et rapide par les Etats Membres de leurs contributions mises en recouvrement, et, de l'autre, d'élargir la base des ressources de l'Organisation au-delà de ses limites traditionnelles étroites.

Je suis convaincu qu'il est possible de trouver les éléments d'une solution viable et durable tant pour le court que pour le long terme. Permettez-moi de répéter ici certaines suggestions conçues dans ce but et que j'ai exposées dans mon rapport :

Proposition No 1 : Adopter une série de mesures pour faire face aux problèmes de trésorerie imputables au niveau exceptionnellement élevé des contributions non acquittées et à l'insuffisance des réserves : premièrement, appliquer un intérêt de retard à toute fraction des contributions qui n'est pas acquittée en temps voulu; deuxièmement, suspendre l'application des dispositions pertinentes du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies pour permettre à l'Organisation de conserver les excédents budgétaires; troisièmement, porter le Fonds de roulement à 250 millions de dollars à compter du 1er janvier 1992 et souscrire au principe selon lequel le Fonds devrait représenter environ 25 % du montant annuel des dépenses

Le Secrétaire général

réparties entre les Etats Membres au titre du budget ordinaire; quatrièmement, créer un fonds de réserve temporaire pour les opérations de maintien de la paix d'un montant de 50 millions de dollars, à compter du 1er janvier 1992, pour financer le démarrage des opérations de maintien de la paix en attendant le versement des quotes-parts; cinquièmement, autoriser le Secrétaire général à contracter des emprunts auprès d'établissements de crédit lorsqu'il ne peut plus obtenir de liquidités auprès d'autres sources.

Proposition No 2 : Créer un fonds autorenewable pour l'aide humanitaire, afin de pouvoir fournir des secours humanitaires dans des situations d'urgence en attendant de recevoir les contributions annoncées par les gouvernements et autres donateurs. Ce fonds devrait être doté d'un montant de 50 millions de dollars et financé au moyen d'une contribution exceptionnelle demandée à tous les Etats Membres.

Proposition No 3 : Créer un fonds de dotation des Nations Unies pour la paix, dont l'objectif serait initialement fixé à 1 milliard de dollars. Le fonds serait alimenté à la fois par des contributions obligatoires et par des contributions volontaires sollicitées auprès des gouvernements, du secteur privé ainsi que des particuliers. Cette somme, une fois réunie, serait placée et le revenu des placements servirait à financer les dépenses initiales des opérations de maintien de la paix autorisées, d'autres mesures liées au règlement des différends et des activités connexes.

A mesure que nous recherchons des solutions aux problèmes financiers de l'Organisation, nous devons reconnaître que beaucoup de pays en développement passent par des ajustements structurels douloureux dans leurs économies. Des problèmes énormes se posent à une autre région importante du monde qui connaît actuellement une mutation fondamentale de son système économique. Cet état de choses risque d'empêcher ces pays à verser les contributions qu'ils doivent ou qu'ils veulent faire à l'Organisation.

Par conséquent, un élément essentiel de toute solution doit être la recherche de sources de financement supplémentaires, en allant, en particulier, chercher au-delà des contributions traditionnelles mises en recouvrement. J'ai esquissé certaines de ces approches. Toutefois, je vais revenir à ma troisième proposition, qui est particulièrement pertinente pour le financement des opérations de maintien de la paix et des activités



Le Secrétaire général

connexes, à savoir le fonds de dotation pour la paix, dont l'objectif serait initialement fixé à 1 milliard de dollars et qui pourrait devenir un cadre important dans la quête d'une solution à long terme.

Je veux espérer que les Etats Membres économiquement avancés, en particulier ceux auxquels, pour des raisons historiques et politiques, incombent en grande partie la responsabilité du succès de cette organisation, non seulement s'acquitteront de leurs contributions mises en recouvrement mais encore verseront des contributions volontaires généreuses au fonds de dotation, afin de pouvoir ainsi atteindre l'objectif initial de 1 milliard de dollars au cours des 12 mois à venir.

La série de mesures que j'ai esquissées devrait servir de bon point de départ pour un exercice qui est nécessaire et qui se fait attendre depuis longtemps : s'attaquer à l'éternel problème du déséquilibre entre les tâches confiées à l'Organisation et les ressources qui leur sont allouées. Ce problème est une plaie pour les Nations Unies depuis trop longtemps, et menace d'empirer encore.

Maintenant qu'on a fait un sort au facteur de confiance, précédemment invoqué pour différer le soutien financier aux Nations Unies, n'est-il pas temps d'en faire autant pour les perspectives financières de l'Organisation? Si dans le nouvel ordre mondial qui émerge, on veut que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle central, ne faut-il pas nous efforcer maintenant de la doter des moyens d'assumer ce rôle indispensable et historique?

Je prie instamment l'Assemblée d'oeuvrer énergiquement avec mon successeur M. Boutros Ghali, pour résoudre un problème qui a contrarié et tourmenté mes prédécesseurs et moi-même. Voilà un moyen très crédible d'aider l'Organisation à respecter les engagements et les perspectives de la Charte.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je m'associe à l'appel que vient de lancer le Secrétaire général aux Etats Membres pour qu'ils se montrent à la hauteur de leurs responsabilités morales, financières et statutaires en répondant aux besoins de l'Organisation des Nations Unies dont ils sont Membres. Je pense que c'est un aspect qui ne doit pas se poursuivre dans les jours qui viennent, que, il faut l'espérer, nous considérerons comme des jours de succès pour les Nations Unies, et je remercie le Secrétaire général pour sa déclaration élogieuse et sincère.

Le Président

Je donne la parole au représentant du Canada pour une motion d'ordre.

M. FORTIER (Canada) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais en effet soulever une motion d'ordre. Ma délégation admet que le débat sur les propositions spécifiques que vient de présenter le Secrétaire général devrait se dérouler en Cinquième Commission, comme vous l'avez vous-même signalé, Monsieur le Président. Toutefois, la crise financière de l'Organisation ne peut pas être traitée uniquement comme un autre point de notre ordre du jour. Nous ne pouvons pas adopter des résolutions et espérer que l'Organisation répondra aux demandes que les Membres lui soumettent s'ils n'ont pas acquitté leurs contributions. Comme le Secrétaire général l'a dit dans sa déclaration historique, cette crise est politique, et pas simplement budgétaire.

Au nom des délégations du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, je voudrais aborder les questions soulevées par le Secrétaire général dans ce contexte très vaste en session plénière de l'Assemblée générale, et je crois comprendre que d'autres délégations voudraient suivre mon exemple si l'Assemblée générale le souhaite.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Le représentant du Canada a demandé à faire une déclaration en séance plénière dans le cadre des points 109 et 110 de l'ordre du jour.

Je rappelle qu'à sa 3e séance plénière, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer les points 109 et 110 à la Cinquième Commission.

En outre, comme je l'ai indiqué au début de cette séance, l'Assemblée a décidé, à sa 54e séance plénière, le 25 novembre 1991, que le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies serait présenté à l'Assemblée en séance plénière sous les points 109 et 110 de l'ordre du jour, étant entendu que l'examen de fond desdits points se déroulerait comme prévu en Cinquième Commission.

L'idée était de donner au Secrétaire général l'occasion de prendre la parole devant l'Assemblée générale en séance plénière au sujet de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies. Les représentants qui souhaitent intervenir sur le fond de la question pourront le faire à la Cinquième Commission, où ces deux points de l'ordre du jour seront examinés à partir du mardi 10 décembre.

Le rapport de la Cinquième Commission consacré à ces points de l'ordre du jour sera examiné par l'Assemblée en séance plénière.

Compte tenu de la demande présentée par le représentant du Canada et de l'importance de la question qui nous occupe, je demande à l'Assemblée générale si elle souhaite entendre les déclarations de ses membres sur ces deux points à la présente séance plénière.

Quelqu'un s'oppose-t-il à ce que l'on entende à la présente séance des déclarations sur les points 109 et 110 de l'ordre du jour?

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée accepte d'entendre, à la présente séance, des déclarations sur ces questions, indépendamment du fait qu'elles seront examinées la semaine prochaine en Cinquième Commission.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Cette décision ayant été prise, par courtoisie pour les représentants qui se sont déjà inscrits sur la liste des orateurs pour le débat de cet après-midi portant sur la question

Le Président

suiuante, j'invite tous les orateurs qui souhaitent intervenir sur les points 109 et 110 de l'ordre du jour à être brefs.

M. FORTIER (Canada) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie de la décision que vous avez prise. Soyez assuré que je serai bref.

C'est pour moi un honneur de prendre la parole devant l'Assemblée au nom du Gouvernement canadien et des Gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Le sujet sur lequel nous nous penchons aujourd'hui, soit la viabilité financière des Nations Unies - assurément très préoccupante - est peut-être le défi le plus important qui se posera à l'efficacité de notre organisation dans les années à venir. Bien que les Etats Membres pressent constamment l'ONU d'entreprendre de nouvelles activités, beaucoup d'entre eux se sont montrés jusqu'ici peu disposés à remplir ne serait-ce que leurs obligations financières actuelles envers les Nations Unies. Nous devons joindre l'acte à la parole en déboursant les sommes nécessaires.

Nous pressons toutes les délégations qui ne se sont pas encore acquittées de leurs obligations pour 1991 ou pour les années précédentes de le faire avant la fin de l'année. Je tiens à assurer l'Assemblée que nos trois pays ont l'intention, cette année encore, de payer leur part du budget ordinaire de l'Organisation pour 1992.

Il pourrait être très tentant pour nous de faire preuve de complaisance à ce sujet. Nos trois pays peuvent prétendre qu'ils n'ont aucune part de responsabilité dans la crise financière. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada ont toujours payé leurs contributions intégralement, à temps et même, sur demande, à l'avance. Nous avons appuyé jusqu'ici l'action multilatérale dans des circonstances extrêmement décourageantes. Nous n'avons pas l'intention d'abandonner ni de réduire notre engagement envers l'ONU à un moment où elle fait preuve d'une grande vitalité. Nous n'avons pas l'intention non plus d'adopter une attitude de suffisance au sujet des questions financières cruciales que nous examinons aujourd'hui.

Pendant le dernier mandat du Secrétaire général, le Secrétariat des Nations Unies a accompli certaines des tâches les plus difficiles qui lui aient jamais été confiées. Il faut louer le Secrétaire général et ses

M. Fortier (Canada)

collègues du Secrétariat d'avoir rempli avec succès leurs fonctions malgré des problèmes constants de liquidité. Sous sa direction, les Etats Membres en sont venus à compter sur le Conseil de sécurité pour trouver des solutions à des conflits de longue date. L'Assemblée générale, ainsi que ses organes, dont ceux du Conseil économique et social, sont maintenant reconnus par tous les pays comme des tribunes où peuvent avoir lieu des discussions utiles sur les défis qui se posent à la communauté internationale. On pourrait en conclure que l'Organisation est promise à un avenir des plus brillants.

Cependant, beaucoup des Etats Membres qui se servent très efficacement de la tribune politique offerte par les Nations Unies et qui sont les premiers à exiger de nouveaux services, ne semblent pas prêts à payer leur part des coûts liés à l'Organisation.

La plupart des gouvernements ont de la difficulté à concilier les entrées avec les sorties. Lorsqu'il s'agit d'établir des priorités en matière de dépenses, il est plus facile de retarder le paiement de la facture d'une organisation lointaine qui fait valoir poliment ses besoins financiers que de décevoir des groupes d'électeurs souvent fort revendicateurs. Toutefois, cette attitude des Etats Membres à l'endroit de l'ONU ne pourra être maintenue à l'avenir. Jusqu'ici, le Secrétariat a réussi à répondre aux besoins fondamentaux du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et des autres organes des Nations Unies, bien qu'il ait été forcé de vivre au jour le jour. Comme le Secrétaire général l'a souligné avec justesse, il n'est plus possible ni raisonnable de gérer les crises financières à mesure qu'elles se produisent.

Par ailleurs, s'il est vrai que l'Organisation a de quoi être fière de ses réalisations, les Etats Membres, dont l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, qui l'ont appuyée contre vents et marées, se demandent si leurs contributions sont utilisées aussi efficacement qu'elles devraient l'être. Plusieurs délégations se sont consultées de façon informelle au sujet de la réforme de l'Organisation. Nous souhaitons tous voir la fin des doubles emplois, du manque de coordination entre les différentes divisions du Secrétariat et des convoitises qui existent entre les nombreux organismes de l'ONU. Les institutions destinées à servir les Etats Membres se montrent souvent distantes et insensibles. Nous continuons d'espérer qu'une réforme véritable des structures et des modes de fonctionnement des Nations Unies peut

M. Fortier (Canada)

être effectuée dans les mois et les années à venir. Nous sommes conscients toutefois que les efforts de promotion d'habitudes fondées sur l'économie et l'efficacité au sein du Secrétariat seront vains si les Etats Membres évitent continuellement de s'acquitter rapidement de leurs obligations.

Les Nations Unies profitent maintenant d'une bonne volonté sans égale dans toute la communauté internationale. Nous pressons tous les Membres de démontrer concrètement cette bonne volonté en appuyant l'appel du Secrétaire général en faveur de mesures visant à fournir à l'Organisation les ressources dont elle a besoin pour répondre rapidement aux besoins des Membres.

Les propositions présentées à l'Assemblée générale par le Secrétaire général méritent une étude approfondie. Bien qu'il faille les examiner en détail - et peut-être en améliorer certains aspects - il ne faudrait pas en profiter pour retarder les décisions, du moins en ce qui concerne les propositions claires et directes énoncées depuis longtemps. Nous devons adopter une résolution qui rende hommage au Secrétaire général sortant tout en souhaitant la bienvenue à son successeur.

Sans vouloir examiner en détail les moyens de mettre en oeuvre les diverses propositions, nous reconnaissons en principe la nécessité d'établir un fonds de démarrage pour les opérations de maintien de la paix et d'étudier la possibilité d'accroître le Fonds de roulement. Depuis plusieurs années déjà, nos délégations préconisent une plus grande marge de manoeuvre financière, surtout en raison de l'accroissement considérable des besoins des missions de maintien de la paix.

M. Fortier (Canada)

La proposition tendant à ce que l'ONU commence à imposer des intérêts sur les contributions impayées 30 jours après la date à laquelle elles sont dues nous semble également intéressante. Toutefois, étant donné l'expérience malencontreuse connue récemment par d'autres organisations, nous nous demandons s'il serait sage que les Nations Unies contractent des emprunts sur le marché libre. Enfin, le projet de création d'un fonds de dotation pour la paix est original. Il nous faudra discuter de cette idée avec les membres du Secrétariat et d'autres délégations.

La question du renforcement de la capacité des Nations Unies à répondre aux besoins des organismes humanitaires et de la fourniture de fonds nécessaires aux opérations de secours est un des principaux points figurant à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée. C'est une question qui intéresse vivement nos trois délégations. Nous continuerons de participer activement aux opérations de secours partout dans le monde, en grande partie, nous l'espérons, grâce à une meilleure coordination des activités des Nations Unies.

Je voudrais dire pour terminer que nous sommes tout à fait d'accord avec les conclusions du rapport du Secrétaire général : l'ONU a besoin d'un financement sûr pour accroître son efficacité. La situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement est intolérable et intenable. Toutefois, le fardeau de la prestation des fonds nécessaires doit être réparti équitablement. Tous les Etats Membres doivent remplir leurs obligations le moment venu, sinon ceux parmi eux qui ont le mieux appuyé les Nations Unies jusqu'ici risquent de se voir presser par l'opinion publique de leur pays de retarder dorénavant leurs paiements pour éviter de subventionner les Etats Membres qui rechignent à fournir leur part.

M. BREITENSTEIN (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Je suis reconnaissant à l'Assemblée de me donner l'occasion de faire cette déclaration au nom des cinq pays nordiques.

Au cours du débat général à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale, de nombreux orateurs se sont félicités de l'émergence d'un climat favorable à la coopération internationale. Dans votre résumé, Monsieur le Président, vous avez vous-même souligné l'importance de l'appui général exprimé par les Etats Membres en faveur du renforcement du rôle de

M. Breitenstein (Finlande)

l'Organisation à la suite des événements positifs intervenus dans le monde. En même temps, nous sommes toutefois confrontés à une grave crise financière de l'Organisation. Il est paradoxal qu'alors que l'Organisation est de plus en plus sollicitée, notamment dans le domaine du maintien de la paix et du règlement des conflits, elle ne dispose pas des ressources nécessaires pour jouer le rôle que nous voulons lui confier. Si les Etats Membres ont la volonté politique d'entreprendre de nouvelles activités et de nouvelles opérations, ils devraient également avoir la volonté politique d'en financer la mise en oeuvre.

Il est évident qu'il n'y aurait pas de crise financière si tous les Etats Membres payaient leurs contributions mises en recouvrement intégralement et ponctuellement et si, en outre, le Secrétaire général disposait de réserves suffisantes. Il est évident que tous les Etats Membres ont une haute opinion de l'Organisation des Nations Unies, qu'ils respectent. Pourquoi sont-ils donc si nombreux à ne pas respecter leurs obligations statutaires? Les contributions mises en recouvrement ne sauraient constituer une charge déraisonnable pour les Etats Membres. Les avantages découlant de leur qualité d'Etat Membre compensent largement les dépenses encourues.

Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a maintes et maintes fois attiré l'attention des Etats Membres sur la situation financière critique de l'Organisation. Les délégations nordiques tiennent à le remercier des efforts qu'il a déployés pour amener les Etats Membres à verser leurs contributions mises en recouvrement et leurs arriérés, aussi bien au titre du budget ordinaire que des opérations de maintien de la paix.

J'ajouterai que les pays nordiques sont pleinement d'accord avec ce que le Secrétaire général a déclaré hier au moment de féliciter son successeur, M. Boutros Boutros Ghali, à savoir qu'il était heureux de transmettre à son successeur une Organisation des Nations Unies plus forte et plus saine, le seul élément négatif étant son insolvabilité financière, situation qui ne pouvait certainement pas être attribuée à une mauvaise gestion.

Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis (A/46/600 et Add.1) présente un tableau inquiétant de la situation financière de l'Organisation. Nous sommes reconnaissants des renseignements détaillés qui



M. Breiteustein (Finlande)

nous ont été fournis sur le schéma des versements de chaque Etat Membre. Ces renseignements font clairement apparaître à quel point la situation est grave, tout comme la déclaration faite par le Secrétaire général il y a quelques minutes.

Je peux dire que les pays nordiques se félicitent des vues exprimées par le Secrétaire général sur la manière de faire face à la situation; nous appuyons l'essentiel de ses propositions. Nous espérons que l'urgence de la situation jointe à une meilleure prise de conscience de la crise conduiront à prendre rapidement des mesures. Ce dont nous avons besoin par-dessus tout est un nouvel esprit d'engagement et de participation à l'action des Nations Unies et un partage des responsabilités que cela entraîne.

Les pays nordiques attachent une importance particulière à la création d'un fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix. Le Secrétaire général devrait disposer des ressources nécessaires afin de pouvoir prendre immédiatement des mesures chaque fois que le besoin s'en fait sentir. Nous avons toujours été d'avis que des arrangements devraient être pris pour faciliter le démarrage de nouvelles opérations. C'est pourquoi nous appuyons l'idée de la création d'un fonds de maintien de la paix à la présente session de l'Assemblée générale.

Nous estimons aussi que le Fonds de roulement devrait être augmenté de façon à représenter environ 25 % des contributions annuelles au titre du budget ordinaire. A notre avis, ce pourcentage devrait suffire à assurer des liquidités suffisantes, étant donné notamment que le Fonds est également utilisé pour faire face aux dépenses imprévues et extraordinaires.

De plus, nous sommes persuadés que les trois fonds - le Fonds de roulement, un fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix et un fonds autorenouvelable pour l'aide humanitaire - aideraient énormément à répondre aux exigences formulées à juste titre par le Secrétaire général en matière de réserves budgétaires. Les réserves sont indispensables à la bonne marche des opérations et conformes à des pratiques budgétaires saines.

Les problèmes financiers de l'Organisation doivent bien sûr être traités également sur une plus grande échelle et à plus long terme. Nous estimons que l'établissement des priorités des programmes devrait être pris en compte lors du présent débat. Il s'agit bien sûr d'une question qui devrait surtout être

M. Breitenstein (Finlande)

examinée dans le cadre de la planification des programmes et du processus budgétaire. Il existe toutefois un lien entre ce processus et la crise financière. Le schéma des versements opérés par les Etats Membres peut être considéré comme la mesure ou le reflet du degré de confiance que chaque Etat Membre place dans l'Organisation.

C'est au nom des pays nordiques que j'ai présenté ces vues, dans l'espoir qu'une solution globale puisse être trouvée à la présente session de l'Assemblée générale pour éviter l'insolvabilité financière de l'Organisation. En tant que Membres, nous avons la responsabilité de veiller à ce que l'Organisation ait les ressources nécessaires pour s'acquitter des tâches que nous lui avons collectivement confiées. L'Organisation des Nations Unies ne peut fonctionner sur une base financière saine que si sa méthode de financement est rigoureusement respectée par tous les Etats Membres. La seule solution véritable et durable à la crise financière est le versement par tous les Etats Membres de leurs contributions mises en recouvrement intégralement, ponctuellement et inconditionnellement. Le principe de la responsabilité collective pour ce qui est des dépenses de l'Organisation, consacré à l'Article 17 de la Charte, doit être respecté. Verser sa contribution est une obligation découlant d'un traité; ce n'est pas une option.

M. VAN SCHAİK (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : Je prends la parole au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne.

Je suis reconnaissant à l'Assemblée de me donner l'occasion de faire une brève déclaration sur un sujet aussi important qu'urgent. Nous avons écouté avec un vif intérêt la déclaration importante que vient de faire le Secrétaire général, dans laquelle il a souligné la situation financière très grave dans laquelle se trouve l'Organisation. Nous sommes heureux que le Secrétaire général ait traité de cette question en assemblée plénière.

M. van Schaik (Pays-Bas)

Sa déclaration ainsi que son rapport seront étudiés rapidement, dans un esprit positif, et nous y reviendrons en Cinquième Commission.

Les événements politiques mondiaux nous ont clairement montré que les Nations Unies étaient à l'aube d'une ère nouvelle. Les exigences vis-à-vis de l'Organisation augmentent et les attentes des Etats Membres aussi. Les Etats Membres cherchent à donner à l'Organisation une vitalité nouvelle et à créer une structure appropriée au Secrétariat.

Les 12 Etats membres de la Communauté européenne sont très préoccupés par la grave crise financière à laquelle l'Organisation doit faire face. Bien que cette crise se soit aggravée au cours des années, elle doit être traitée de toute urgence.

Conscients de ces faits, les Douze s'inquiètent de la situation actuelle, à savoir que les Membres mêmes qui régulièrement soulignent l'importance de l'Organisation, et qui, en fait, n'hésitent pas à faire appel à ses bons offices, laissent sa situation se détériorer au point où son efficacité risque d'être mise en question. Il semble que ces Etats Membres pensent que l'Organisation, à la dernière minute, sera toujours sauvée par d'autres Membres, comme les 12 Etats membres de la Communauté européenne - dont l'ensemble des contributions représentent plus de 30 % des cotisations totales - qui honorent leurs obligations envers les Nations Unies et payent leurs contributions rapidement, en totalité et sans conditions.

Dans ce contexte, les Douze voudraient rappeler qu'ils ont, ainsi que d'autres Membres de l'Organisation, fait observer année après année la situation financière difficile des Nations Unies qui devenait intolérable, et que, pour y remédier, il n'y avait qu'une solution : tous les Etats Membres doivent s'acquitter de leur obligation en payant la part qui leur incombe des dépenses de l'Organisation, telle qu'elle est répartie par l'Assemblée générale. Ce n'est pas une question discrétionnaire, et elle n'est soumise à aucune condition; c'est plutôt une promesse solennelle faite au titre de l'Article 17 de la Charte.

Le non-respect de cette obligation met en cause la volonté des Etats Membres à maintenir le nouveau processus budgétaire établi par la résolution 41/213. Cette résolution historique souligne la nécessité de parvenir à un accord aussi large que possible sur les contributions

M. van Schaik (Pays-Bas)

financières. Il faut se souvenir que le budget actuel et l'échelle actuelle des contributions, basée sur les moyens financiers, ont été adoptés par consensus. Il serait paradoxal, dans de telles circonstances, que les Etats Membres ne se conforment pas à un engagement politique et à une obligation juridique contraignante.

En ce qui concerne les propositions à long terme du Secrétaire général, les Douze voudraient, tout d'abord, souscrire à sa déclaration (A/46/600) sur le fait que le non-paiement par les Etats Membres a imposé un fardeau injuste aux Etats Membres qui s'acquittent de leurs obligations financières. Les propositions présentées à l'Assemblée générale consistent essentiellement en une augmentation des réserves. Tandis que cela mériterait un examen sérieux au cas où tous les Etats Membres s'acquittent de leurs obligations, dans l'état actuel des choses, on risque d'accroître davantage le fardeau des Etats Membres qui ont payé à temps et en totalité. A notre avis, le problème principal est le financement des réserves, plutôt que leur montant.

La solution à la crise financière immédiate est simple : tous les Etats Membres doivent payer rapidement et en totalité. Au moment où la communauté des nations se tourne vers les Nations Unies pour qu'elles jouent un rôle accru dans les affaires du monde, la question de l'amélioration de leur base financière doit être examinée. Les Douze sont prêts à travailler de façon constructive avec le Secrétaire général et les Etats Membres à la recherche de mesures appropriées dans ce sens, étant entendu que tous les Etats s'acquittent de leurs engagements et de leurs obligations envers l'Organisation.

M. HOHENFELLNER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance au Secrétaire général qui a tenu à présenter personnellement son rapport sur la situation financière des Nations Unies, et a ainsi attiré tout spécialement notre attention sur la crise financière grave à laquelle notre organisation est confrontée. L'Autriche partage la vive inquiétude du Secrétaire général, à savoir que les Nations Unies sont au bord de la faillite et de l'insolvabilité. Comme il le dit clairement et avec éloquence dans son rapport, les salaires des fonctionnaires des Nations Unies risquent de ne pas être payés et les programmes adoptés, et les mandats qui ont été donnés par nous, Etats Membres, risquent de ne pas être exécutés.

M. Hohenfellner (Autriche)

Pour ma délégation, il est intolérable qu'à une époque où l'Organisation se voit confier de nouvelles tâches dans pratiquement tous les domaines - l'environnement, le développement, la lutte contre le trafic international de la drogue, les opérations de maintien de la paix -, elle ne soit pas dotée des moyens financiers nécessaires pour s'acquitter efficacement de ces mandats. Il ne s'agit pas seulement de simples paroles de la part de certains Etats Membres, mais aussi d'une occasion manquée, unique pour la communauté mondiale, de s'attaquer conjointement aux problèmes mondiaux et régionaux à la suite de la guerre froide. En outre, il n'est ni logique ni compréhensible que l'existence de l'Organisation soit mise en danger alors qu'elle jouit auprès de l'opinion publique internationale d'une réputation et d'une confiance accrue.

Le fardeau constant de l'Organisation, dû à sa participation à des activités plus nombreuses alors que le budget augmente à peine et demeure même stagnant, place les Nations Unies dans une situation difficile. Dans cette optique, il est inacceptable que certains Etats Membres ne règlent pas leurs contributions mises en recouvrement aux dépens de l'Organisation. C'est également une injustice pour les Membres qui s'acquittent de leurs obligations financières conformément à l'Article 17 de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne le budget des forces de maintien de la paix, qui impose un fardeau supplémentaire aux pays qui fournissent des troupes.

Ma délégation par conséquent prie instamment tous les Etats Membres qui sont en retard dans le paiement de leurs contributions de s'acquitter de leurs obligations au titre de la Charte le plus tôt possible. Si ces Etats Membres honoraient immédiatement leurs obligations, la crise financière pourrait être résolue. Dans ce contexte, nous souhaitons redire que l'Autriche appuie fermement l'Organisation des Nations Unies et sa cause. Pour cette raison, l'Autriche s'enorgueillit d'être l'un des pays hôtes de l'Organisation des Nations Unies. Au cours des années, l'Autriche a prouvé son engagement, notamment en s'acquittant de ses obligations financières. Je voudrais assurer le Secrétaire général, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, que l'Autriche continuera à payer ses contributions au budget ordinaire, ainsi qu'aux budgets du maintien de la paix en totalité et en temps voulu. Néanmoins, nous reconnaissons avec le Secrétaire général qu'une solution

M. Hohenfallner (Autriche)

vable, durable et à long terme à la crise financière, qui est un problème perpétuel, doit être trouvée. Nous avons noté avec regret que le nouveau processus budgétaire mis en place par la résolution 41/213 n'a pas porté les fruits attendus.\*

---

\* M. Min (Myanmar), Vice-Président, assume la présidence.

M. Hohenfellner (Autriche)

Malheureusement, la méthode consistant à procéder par consensus sur toutes les questions budgétaires n'a pas produit les résultats escomptés, ni a-t-elle renforcé la volonté politique de certains Etats Membres de payer la quote-part de dépenses qu'ils avaient accepté d'assumer.

Nous pensons que les propositions présentées par le Secrétaire général méritent un débat détaillé et un examen approfondi à l'Assemblée générale. Ma délégation est prête à coopérer activement et de façon constructive à la recherche d'une solution durable à cette crise.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général pour son engagement sincère envers cette organisation et ses objectifs. Aujourd'hui - si peu de temps avant le terme de son mandat - il l'a prouvé à nouveau en proposant des mesures en vue d'une solution durable de cette grave crise financière. Il mérite notre plein respect, notre gratitude et notre appui.

M. MONTAÑO (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : J'ai écouté avec grande attention la déclaration du Secrétaire général. Comme lui, je suis d'avis qu'il s'agit d'un problème politique exigeant manifestement un traitement adéquat et une réflexion profonde.

En qualité de Président pour le mois de décembre du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, je tiens à manifester les préoccupations particulières que nous inspire la situation financière de l'Organisation. Mais en un même temps, je demanderai officiellement que ce débat reprenne en plénière avant que la question ne soit examinée par la Cinquième Commission.

Je sais que le temps nous est compté, mais nous estimons que les interventions très sensées faites par les diverses délégations qui ont pris la parole cet après-midi montrent qu'il est indispensable que d'autres groupes d'Etats, d'autres pays, d'autres délégations qui ne s'étaient pas préparés à intervenir en ce moment, puissent le faire de façon correcte, mûrement réfléchie, et appropriée. Nous sommes convaincus que cette préoccupation est commune à toutes les délégations qui ont pris la parole.

C'est pourquoi nous vous prions, Monsieur le Président, de donner suite à notre demande officielle de ne pas clore le débat et de le poursuivre en assemblée plénière et, compte tenu du calendrier du Secrétaire général, en sa présence, de sorte que d'autres délégations et d'autres pays puissent exprimer leur point de vue dans les mêmes conditions.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Sous réserve de l'accord du Président Shihabi, le Secrétariat sera invité à prévoir un calendrier qui permettra aux délégations d'intervenir à un moment opportun la semaine prochaine - peut-être mardi.

POINTS 37 ET 102 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/46/22)
- b) RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/46/44)
- c) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/46/499, A/46/507, A/46/648)
- d) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/46/643)
- e) PROJET DE RESOLUTION (A/46/L.31)

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE AUSTRALE

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/46/561)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/46/L.25)

M. SHAHEED (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Si l'on analyse les événements survenus en Afrique du Sud raciste au cours des quatre dernières décennies, on ne peut que se rendre à l'évidence des injustices graves, de la discrimination raciale, de l'oppression sociale et de la violence systématique auxquelles la majorité sud-africaine est soumise sous le régime de l'apartheid.

Les statistiques montrent qu'il y a eu plus de 17 millions d'habitants autochtones arrêtés et détenus parce qu'ils se trouvaient dans des zones réservées à la minorité blanche, que 3 millions et demi des habitants originaires du pays ont été chassés de leurs foyers, que 80 000 ont été détenus sans avoir été inculpés ou jugés et que près de 40 000 ont été obligés de s'exiler. Naturellement, il est encore plus difficile de mesurer l'ampleur du déchirement des familles séparées à la suite du classement racial, les ravages d'une éducation inférieure, le déni d'une formation professionnelle et le sentiment d'infériorité qui en résulte.

Certes, l'Afrique du Sud a été témoin ces tout derniers mois de nombreux événements : entre autres, De Klerk, passé du coup réformiste, a abrogé les principales lois qui institutionnalisait l'apartheid. On ne saurait affirmer



M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

pour autant que l'odieux système de l'apartheid est sur le point de disparaître. L'abrogation du Population Registration Act, qui prévoyait la classification des nouveau-nés selon la couleur de leur peau, n'aura pas d'effet rétroactif. Autrement dit, les dispositions du Population Registration Act continueront à être appliquées à la majorité africaine, qui ne bénéficiera des avantages de son abrogation que lorsque le pays aura été complètement libéré du régime raciste et de ses manifestations. Cette abrogation n'aura toujours aucun sens tant que le parlement à trois chambres de l'apartheid existera.

S'agissant du Land Measures Act, qui permettait aux Blancs, au nombre de quelque 5 millions, de posséder 87 % des terres, au détriment de la majorité africaine qui se voyait dépossédée de sa terre par force, son abrogation ne prévoit pas la restitution des terres à leurs propriétaires légitimes. D'autre part, la majorité africaine, appauvrie par le régime raciste, n'a pas les moyens de racheter les terres qui lui appartenaient à l'origine et qui doivent lui être restituées gratuitement.

Ces lois, comme les autres piliers de l'apartheid, tirent leur force d'une loi fondamentale suprême, qui est la constitution de l'Afrique du Sud raciste. Par conséquent, cette constitution est la base même de l'apartheid. Il faudra probablement attendre des décennies pour éliminer le système odieux de l'apartheid et de la ségrégation raciale tant de la législation et des procédures, que des esprits et des coeurs. Nous en trouvons la preuve dans d'autres pays, dans lesquels la discrimination raciale, quoique abrogée il y a plusieurs décennies déjà, continue d'affecter des secteurs importants de la population.

Dans son deuxième rapport intérimaire sur l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe - publié sous la cote A/45/1052 - le Secrétaire général soutient que les lois les plus importantes de l'apartheid ont été abrogées en juillet dernier.

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

Il signale toutefois que nombre des attitudes et pratiques concomitantes, et même les conséquences de ces lois, persistent toujours. Ainsi, il n'est pas surprenant que Christopher Warren, correspondant de The New York Times à Johannesburg, nous brosse ce portrait de la vie publique à Pretoria dans son article du 10 novembre 1991 :

(L'orateur cite en anglais)

"Les lois fondamentales codifiant la discrimination raciale ont été abrogées en juin. Mais la structure d'une fonction publique blanche à prédominance afrikaner qui mettait en oeuvre les politiques d'apartheid demeure intacte. De fait, le visiteur à Pretoria, la capitale administrative où réside une forte proportion d'Afrikaners, constate que les Blancs travaillent dans des bureaux et répondent au téléphone, tandis que les Noirs tondent la pelouse, réparent les routes et préparent le thé."

(L'orateur poursuit en arabe)

A la lumière de cela, d'autres sont libres de croire, s'il leur plaît, que l'odieux système de l'apartheid est mort le 7 juin 1991. Mais la majorité africaine estime que l'apartheid ne sera vraiment enterré que le jour où cette majorité pourra pleinement et librement exercer le droit de vote, où le pays sera débarrassé de la misère issue de la politique d'apartheid, dont j'ai mentionné quelques aspects au début de ma déclaration.

La majorité africaine continue de vivre, depuis 1984, sous l'emprise d'une vague de violence née de la politique haineuse et des pratiques et structures de l'apartheid. Cette vague de violence a déjà fait plus de 11 000 victimes, selon les évaluations des organisations de défense des droits de l'homme.

Il est indubitable que même s'il n'a pas été pleinement mis en oeuvre, l'Accord de paix signé le 14 septembre dernier est préférable à l'absence de tout accord ainsi qu'au meurtre d'innocents qui avaient le tort de porter le mauvais bandeau. Cet accord a porté un coup dur au gouvernement raciste de Pretoria, qui avait et continue d'avoir tout intérêt à voir la violence toujours attisée. Le gouvernement de Pretoria est capable, s'il le désire, de mettre fin aux actes de violence qui ont causé une misère et des souffrances indicibles à la majorité africaine. Or, jusqu'à présent, rien n'indique qu'il

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

neurrit cette intention, bien au contraire. Dans certains cas, il a alimenté la violence qui a pris des proportions de véritables massacres, qui ont soulevé de dégoût le monde entier, qui a stigmatisé ces actes.

Un sergent de l'armée sud-africaine nommé Felix Andeni a tout révélé au quotidien britannique The Independent, le 19 juillet 1991, avouant que la plupart de ces massacres sont en fait l'oeuvre d'unités spécialisées de l'armée sud-africaine. Il a fourni des informations précises sur les activités de la Cinquième Brigade de renseignements, dont il faisait partie de 1989 à 1990. Il a également révélé que le massacre commis le 13 septembre 1990 dans un train de Soweto, où 26 passagers ont été tués, avait été élaboré par la première unité de la 5e brigade de renseignements et qu'il avait personnellement participé avec d'autres à cet horrible massacre.

L'article de M. Christopher Warren publié le 12 juin 1991 par le New York Times, mentionne d'autres faits révélés par M. Nicho Bassoun, major à la retraite des services de renseignements militaires de l'armée sud-africaine, qui a affirmé avoir participé activement à la préparation et à l'exécution d'attaques contre la population de Johannesburg et des environs, ainsi qu'à la mobilisation de ceux des habitants qui ont commis ces actes de violence.

Ce n'est pas tout. Le Weekly Mail de Johannesburg a démasqué le scandale dit de l'Inkathagate en publiant des photocopies de documents qui démontrent que le Gouvernement d'Afrique du Sud, apparemment à la connaissance de De Klerk lui-même, finance les organisations qui commettent des actes de violence dans les townships.

Tous ces faits confirment les arguments continuellement avancés par la majorité africaine qui soulignent la participation des forces de sécurité gouvernementales dans les incitations à la violence - résultat inévitable de la politique, des pratiques et des structures persistantes de l'apartheid. Il est à craindre que si cette vague de violence, qui est alimentée par le gouvernement de Pretoria, devait se poursuivre, elle engloutirait toutes les mesures prises en vue de parvenir en Afrique australe à un règlement qui rétablirait les droits légitimes usurpés de la majorité africaine.

Nous appelons la majorité africaine combattante à resserrer les rangs, à unir ses forces et à intensifier ses efforts pour créer un front uni et fort

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

contre le régime raciste d'Afrique du Sud, qui cherche, en attisant la violence, à affaiblir la position de la majorité africaine dans les négociations. De même, nous demandons au gouvernement raciste d'Afrique du Sud de mettre un terme immédiat à cette vague de violence, au moyen de laquelle il essaie de prolonger indéfiniment les souffrances de la majorité africaine et d'enliser irrémédiablement sa cause légitime.

Depuis 1974, l'Assemblée générale a constamment et spécifiquement condamné la collaboration entre Pretoria et Tel-Aviv. Le Comité spécial contre l'apartheid en Afrique du Sud et ses conséquences internationales a continué d'examiner, à la demande de l'Assemblée générale, l'évolution de cette collaboration et de soumettre des rapports annuels à ce sujet depuis 1977. C'est pourquoi nous envisageons le problème de la collaboration entre les régimes de Pretoria et de Tel-Aviv du point de vue de ses incidences sur les efforts tendant à l'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud et de la menace que cette collaboration représente pour les Etats africains et arabes.

Les causes et les motifs de cette collaboration, qui a été dénoncée par l'Assemblée générale, dans sa résolution 3151 G (XXVIII), comme une alliance impie, sont bien connus.

Le journal britannique The Independent a publié, le 11 novembre 1991, un article d'un de ses rédacteurs, M. John Cortin, intitulé "Une alliance sinistre entre Israël et Pretoria", dans lequel il tente d'expliquer les motifs de cette collaboration entre Israël et l'Afrique du Sud raciste depuis 1948 :

(L'orateur cite en anglais)

"L'Afrique du Sud et Israël, unis par l'hostilité internationale qu'ils suscitent depuis longtemps, ont mis sur pied, depuis 25 ans, un réseau obscur, sinistre et mutuellement avantageux de liaisons militaires, dont la manifestation la plus spectaculaire est la collaboration à un projet de production d'une bombe nucléaire..."

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

(L'orateur reprend en arabe)

Puis il pose la question :

(L'orateur cite en anglais)

"Pourquoi Israël s'est-il engagé, sur le plan diplomatique, dans cette 'relation spéciale'? Un ancien responsable israélien a dit à Seymour Hersh que c'était parce que l'Afrique du Sud était riche en matières premières, notamment en uranium, en minerai de fer et en charbon et parce que, comme disait ce responsable : 'Essayez donc d'effectuer un essai nucléaire en Israël, et ce sera le tollé général' et parce que : 'ils sont aussi des colons européens en face d'un monde hostile,' ..."

(L'orateur reprend en arabe)

Et M. Cortin poursuit en demandant :

(L'orateur cite en anglais)

"En quoi l'Afrique du Sud a-t-elle bénéficié de ces relations?"

L'industrie des armements sud-africaine tant vantée n'aurait été que l'ombre de ce qu'elle est sans le savoir-faire des Israéliens. Les Israéliens ont contribué de façon significative à la mise au point d'une machine à tuer efficace qui fut tournée contre les Etats voisins de l'Afrique du Sud et contre les opposants à l'apartheid à l'intérieur du pays."

(L'orateur reprend en arabe)

L'écrivain américain que je viens de mentionner, M. Seymour Hersh, auteur de The Samson Option, affirme que six ou sept documents nucléaires et militaires secrets ont été échangés entre Israël et l'Afrique du Sud.

Si nous tenons compte dans ce contexte de la nature spéciale des deux régimes en Afrique du Sud et en Israël, il devient évident que leurs efforts pour acquérir et mettre au point des armes de destruction massive ne répondent pas à des nécessités défensives, comme c'est le cas pour les autres pays, mais plutôt à des buts agressifs et expansionnistes, visant à consolider leur agression et à imposer le fait accompli par la force des armes.

Cette sinistre alliance entre l'Afrique du Sud et Israël continue de se renforcer de jour en jour. Récemment, elle a revêtu un caractère officiel public sans précédent. En effet, le 10 novembre 1991, De Klerk, accompagné par une importante délégation qui comprenait son Ministre des affaires étrangères, Botha, a rendu une visite officielle de trois jours à Tel-Aviv, au

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

cours de laquelle il a rencontré de hauts responsables israéliens. Durant cette visite, le Ministre des affaires étrangères de Pretoria, Botha, a reconnu que les deux parties avaient collaboré dans le domaine militaire jusqu'en 1987, mais que depuis, prétend-il, "aucun contrat militaire n'avait été signé". Il a aussi prétendu que "leurs relations ne seraient désormais plus fondées sur la coopération militaire, mais plutôt sur des échanges industriels, commerciaux et économiques".

De leur côté, les dirigeants de Tel-Aviv ont affirmé qu'ils n'avaient plus signé aucun nouvel accord militaire avec l'Afrique du Sud depuis 1987, date à laquelle ils avaient, prétendent-ils, gelé leurs relations avec l'Afrique du Sud, affirmant toutefois leur engagement continu à l'égard des accords signés précédemment et qui doivent venir à expiration, selon leurs dires, à la fin de l'année prochaine. Le journal israélien Ha'aretz estime que la valeur annuelle de la coopération économique entre les deux régimes s'élève à quelque 800 millions de dollars.

A la fin de sa visite, le 13 novembre 1991, De Klerk a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a refusé de parler de la collaboration entre les deux régimes dans les domaines militaire et nucléaire.

Pour ce qui est des tentatives de Pretoria pour briser l'isolement qui lui avait été imposé en raison de sa politique raciste, De Klerk a déclaré "qu'il n'y avait pas contradiction entre l'instauration de bonnes relations avec le monde arabe et les relations qui avaient existé depuis longtemps avec l'Etat hébreu". Naturellement, l'avenir révélera la véritable nature des accords signés et les effets de ces accords sur les relations futures entre les deux régimes.

Si l'on tient compte des étroites relations existant entre Pretoria et Tel-Aviv, l'on peut sincèrement s'étonner de l'audace du représentant d'Israël qui a décidé de participer au débat sur l'apartheid pour jeter de la poudre aux yeux. Au cours de ce débat, il a fait, à sa manière habituelle, une déclaration tellement trompeuse, mensongère et pleine de contrevérités, qu'elle aurait provoqué la jalousie de Goebbels. Il se réfère à la majorité africaine et aux propriétaires légitimes de la terre et de ses richesses, sous le terme de "communauté" tout simplement, tout comme il désigne le peuple palestinien de "Palestiniens arabes" et les territoires arabes occupés de

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

simples "territoires", terme par ailleurs qui a été utilisé pour la première fois en Afrique du Sud pour distinguer les citoyens de première classe des prétendus "non-citoyens". Le sionisme, dont la nature véritable a été définie par la résolution 3379 (XXX) de l'Assemblée générale, représente, selon lui, pour de nombreux mouvements de libération, un modèle à suivre.

Ce représentant, qui a toujours réfuté au cours des ans l'existence de relations militaires entre Israël et l'Afrique du Sud, prétendant que leurs relations, relativement insignifiantes, étaient purement économiques (A/45/PV.57), a essayé hier, avec son audace habituelle, de nous convaincre que les relations entre Israël et l'Afrique du Sud avaient du jour au lendemain pris la tournure d'un échange de visites au plus haut niveau et que, les choses étant ce qu'elles sont, de telles relations devenaient parfaitement naturelles - au mépris, comme d'habitude, des nombreuses résolutions adoptées par les Nations Unies.

Cette collaboration, dont le représentant d'Israël parle maintenant librement, ne saurait être passée sous silence. Ses dangers ne peuvent être minimisés à coup de slogans à propos des droits de l'homme, d'égalité, de justice, de démocratie, etc., dont les représentants de ce régime raciste ont pris l'habitude de nous abreuver dans cette enceinte. Les sentiments purement gratuits qu'ils expriment ainsi à l'égard de nos frères africains, alors qu'Israël en fait apporte tout son appui au Gouvernement raciste d'Afrique du Sud, ne font que réaffirmer son incapacité à renoncer aux intérêts importants qui le lient au régime raciste de Pretoria et à participer efficacement avec les autres membres de la communauté internationale pour mettre fin au plus odieux des crimes contre l'humanité ou à respecter effectivement et non plus seulement en paroles les droits de l'homme, la justice et l'égalité.

Je me contenterai de rappeler ici que lorsque, dans la nuit du 20 mars 1990, le monde entier célébrait l'indépendance de la Namibie, des invitations avaient été envoyées à tous les Etats Membres de l'Organisation pour assister à cette célébration, à la seule exception d'Israël. Est-il nécessaire de se demander la raison de cette insulte?

En dépit de l'abrogation des piliers législatifs essentiels de l'odieux système d'apartheid, ce système continue d'exister en pratique. La majorité africaine n'a toujours pas recouvré ses droits légitimes pour des raisons d'ordre purement racial.

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

Comme il est mentionné dans le rapport préliminaire du Groupe spécial d'experts sur l'Afrique australe :

"... il ne suffit pas d'une loi pour démanteler un système aussi complexe que celui de l'apartheid, qui a donné naissance à un système de discrimination raciale systématique et institutionnalisé. Toutes sortes de mesures d'accompagnement sont nécessaires, tant sur les plans économique et politique que dans les domaines de l'éducation et des structures administratives. La société sud-africaine dans son ensemble est confrontée à la très lourde tâche de combattre les préjugés raciaux et le climat de discrimination qui imprègnent la vie publique à tous les niveaux." (A/46/401, par. 36)

Compte tenu de tout cela, ce se serait se leurrer que de penser que la situation actuelle en Afrique du Sud signale la fin véritable de l'odieux système d'apartheid. La majorité africaine doit encore consentir de grands sacrifices pour atteindre ses objectifs légitimes. Le traitement esthétique que l'on fait subir au régime raciste tend au fond à rompre l'isolement imposé sur le plan international au Gouvernement sud-africain de De Klerk.

Depuis que De Klerk a annoncé son intention d'abroger la législation de l'apartheid, quelques Etats se sont hâtés de lever les sanctions, en contravention avec la Déclaration des Nations Unies adoptée par consensus le 14 décembre 1989. Les changements qui ont eu lieu jusqu'ici sont loin d'atteindre les objectifs désirés et ne sauraient être considérés comme irréversibles.

A cet égard, nous ne saurions manquer d'exprimer notre préoccupation face à la tendance croissante à lever prématurément les sanctions, ce qui ne manquerait pas d'atténuer les pressions exercées sur le gouvernement raciste sud-africain, pressions qui se sont avérées indispensables pour mettre fin à l'odieux régime d'apartheid en termes législatifs et pratiques et pour que naisse une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale.

Voilà pourquoi la Syrie persiste à croire que la communauté internationale doit maintenir, plus que jamais auparavant, ses mesures internationales, y compris les sanctions contre le régime raciste sud-africain. Il semble que le gouvernement De Klerk continuera de marquer le pas en ce qui concerne le démantèlement du régime raciste et la conclusion



M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

d'un règlement avec la majorité africaine, afin de rompre totalement l'isolement dont son gouvernement fait l'objet et pour que les sanctions qui lui ont été imposées par la communauté internationale soient levées.

Enfin, mon pays, l'un des Membres fondateurs des Nations Unies, renouvelle son appui à la majorité africaine combattante dans sa lutte légitime contre le plus odieux des crimes que l'on puisse commettre contre l'humanité et lui réitère sa solidarité.

Nous sommes convaincus que le racisme et la discrimination raciale sous tous leurs aspects sont condamnés à disparaître. L'écrivain sud-africain Nadine Gordimer, membre de la minorité blanche dans tout le sens du terme, a découvert que si elle s'obstinait à s'intégrer dans cette minorité, son horizon se rétrécirait de plus en plus et sa vie perdrait pratiquement tout son sens. Elle a trouvé sa véritable voie en répudiant toute politique et toute idée de discrimination raciale. Elle a spontanément conté l'expérience collective de la majorité africaine, avec toutes ses difficultés, ses souffrances et ses aspirations.

#### PROGRAMME DE TRAVAIL

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je tiens à informer les membres que, demain après-midi, outre l'examen du point 29 de l'ordre du jour, intitulé "La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales", du point 31 de l'ordre du jour, intitulé "La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix", du point 34 de l'ordre du jour, intitulé "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes", et du point 40 de l'ordre du jour, intitulé "Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est", l'Assemblée examinera également un rapport de la Deuxième Commission sur le point 12 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport du Conseil économique et social", en tant que première question.

POINTS 37 ET 102 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

## POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/46/22)
- b) RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/46/44)
- c) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/46/499, A/46/507, A/46/648)
- d) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/46/643)
- e) PROJET DE RESOLUTION (A/46/L.31)

## PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE AUSTRALE

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/46/561)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/46/L.25)

M. WALKER (Jamaïque) (interprétation de l'anglais) : En 1963, un an après que la Jamaïque eut acquis son indépendance et fut devenue Membre des Nations Unies, son gouvernement s'est engagé devant l'Assemblée générale à ce que la Jamaïque coopère avec ses amis d'Afrique, au mieux de ses possibilités, pour que le système honteux de l'apartheid soit éliminé du continent qui nous a donné la plupart de nos ancêtres. Aujourd'hui, 28 ans plus tard, certains signes donnent enfin à penser qu'à présent, avec l'appui de la communauté internationale, la lutte patiente et obstinée de la majorité opprimée du peuple sud-africain parviendra à démanteler l'apartheid et à créer une société démocratique en Afrique du Sud.

Depuis que le Président De Klerk est entré en fonctions, une évolution progressive s'est faite vers un changement de la société en Afrique. Le processus de changement s'est accéléré avec la libération de Nelson Mandela, le 11 février 1990. Nous avons eu le privilège d'entendre ce dirigeant éminent, courageux et remarquable, le 22 juin 1990, et à nouveau hier, à la présente Assemblée. En juillet de cette année, le Gouvernement et le peuple de la Jamaïque ont été fiers et privilégiés d'accueillir Nelson Mandela sur nos rives. Cette visite historique nous a permis d'exprimer l'immense admiration et l'affection que nous éprouvons pour ce grand homme et de l'assurer personnellement de l'appui vigoureux et persévérant que nous apportons à ses efforts en vue de mettre un terme à l'apartheid par des négociations pacifiques.

M. Walker (Jamaïque)

Hier, le Président de l'African National Congress, dans une allocution émouvante et d'une grande portée, nous a exposé dans ses grandes lignes comment il concevait la naissance de la nouvelle Afrique du Sud, la situation politique et économique actuelle de ce pays, la nature des appuis ultérieurs nécessaires à la communauté internationale en ce qui concerne les sanctions et la transformation socio-économique de l'Afrique du Sud, et les conditions préalables indispensables pour démanteler le système de l'apartheid et créer une Afrique du Sud authentiquement démocratique et non raciale.

M. Walker (Jamaïque)

Mon gouvernement se félicite des événements qui ont abouti cette année à l'abrogation de la législation qui constituait le cadre formel et les principaux piliers du système d'apartheid. Nous avons noté les progrès accomplis pour répondre aux exigences de la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid adoptée par consensus en décembre 1989. En particulier, nous saluons l'Accord signé par le Gouvernement sud-africain et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés qui, espérons-nous, aboutira à la réinstallation de tous les exilés politiques et, à cet effet, M. Mandela a demandé dans son allocution l'assistance de la communauté internationale.

Nous déplorons que les progrès aient été entravés par la violence exacerbée qui pourrait gravement menacer le processus de changement et les préparatifs des négociations. La violence qui frappe surtout la majorité noire s'est accrue malgré l'Accord de paix national signé en septembre par le Gouvernement, l'African National Congress et l'Inkatha Freedom Party. Nous espérons que le Gouvernement respectera les engagements qu'il a pris au sujet d'enquêtes impartiales sur les sources de violence et qu'il empêchera que cette violence fasse obstacle aux modalités des négociations.

Le programme de réforme constitutionnelle proposé par le Président De Klerk, même s'il reste en deçà de l'objectif ultime, qui est la démocratie pleinement représentative, fournit au moins la base d'un début de négociations. Nous sommes heureux des progrès accomplis dans la préparation de ces négociations. Nous saluons la formation du Patriotic United Front, comprenant quelque 90 organisations anti-apartheid qui, à la réunion à Durban en octobre, se sont engagées à saisir ensemble ce moment historique pour faire en sorte d'assurer la prompte instauration d'une démocratie; elles ont également demandé la tenue d'un congrès réunissant tous les partis pour engager le processus vers une assemblée constituante démocratiquement élue pour avoir une incidence sur le transfert des pouvoirs. Nous sommes heureux de noter que le processus a franchi un autre pas important à la réunion de Johannesburg où le Gouvernement, l'African National Congress et d'autres partis politiques ont complété les préparatifs d'un congrès pour une Afrique du Sud démocratique, qui doit être convoqué les 21 et 22 décembre 1991.

Certains pays ont réagi aux changements qui sont intervenus et aux événements positifs qui se sont déroulés en levant, à des degrés divers, les

M. Walker (Jamaïque)

sanctions contre l'Afrique du Sud. Nous pensons que certaines de ces mesures sont prématurées et nous appuyons naturellement l'approche équilibrée et mesurée adoptée par les chefs de gouvernement du Commonwealth lors de leur récente réunion à Harare. Reconnaissant que les sanctions ont contribué aux changements obtenus jusqu'à présent, ils sont convenus de continuer à utiliser des formes efficaces de pressions en vue d'assurer l'issue heureuse du conflit en Afrique du Sud, liant tout changement dans l'application des différentes catégories de sanctions à des mesures réelles et pratiques pour mettre un terme à l'apartheid.

Il a été convenu qu'une catégorie, celle des sanctions imposées aux particuliers dans les domaines culturel, sportif, touristique et aérien, devrait être levée immédiatement en reconnaissance des changements intervenus jusqu'à présent. Dans le domaine des sports internationaux, où la Jamaïque a joué un rôle majeur pour ostraciser l'Afrique du Sud, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont été encouragés par les progrès considérables enregistrés récemment dans l'évolution d'un mouvement sportif unifié et non racial en Afrique du Sud. Ils ont décidé de continuer à encourager ces changements et, le cas échéant, à fournir de l'assistance. Les chefs de gouvernement du Commonwealth ont également décidé que les restrictions devraient être levées dans certains sports particuliers, quand il est confirmé que le sport est intégré, qu'il a été réadmis dans les organes directeurs internationaux compétents et que l'organe sportif non racial en Afrique du Sud a accepté d'y participer.

En ce qui concerne les autres sanctions, il a été décidé à une majorité écrasante qu'elles pourraient être réduites progressivement de la manière suivante : les mesures relatives au commerce et aux investissements devraient être levées dès que des mécanismes transitoires appropriés auront été convenus afin de permettre à toutes les parties de participer pleinement et efficacement aux négociations; les sanctions financières, qui sont les plus efficaces, doivent être maintenues tant qu'un accord ne sera pas intervenu sur le texte d'une nouvelle constitution démocratique, à moins que d'autres dispositions contraires ne soient mutuellement acceptées; et, enfin, l'embarco sur les armes devrait être maintenu tant que le nouveau Gouvernement

M. Walker (Jamaïque)

sud-africain après-apartheid ne sera pas fermement installé et doté des pouvoirs démocratiques intégraux et des responsabilités qui s'imposent.

En ce qui concerne les sanctions, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont adopté une attitude conforme à celle du Comité spécial contre l'apartheid. Dans son rapport, le Comité spécial contre l'apartheid estime que l'apartheid n'aura disparu qu'après la mise en place d'arrangements provisoires, l'adoption d'une nouvelle constitution et la mise en place d'un nouveau gouvernement à l'issue d'élections libres et honnêtes. Le Comité recommande également à la communauté internationale de continuer à exercer des pressions sur le régime sud-africain, dont la nature exacte doit correspondre à l'évolution de la situation dans le pays, telle qu'elle est perçue collectivement. Il est également convenu que la levée de sanctions choisies au hasard est prématurée et prive la communauté internationale de ses moyens d'action et de sa capacité de promouvoir le processus de négociation.

Cette approche programmée des sanctions a été fermement soulignée hier dans la déclaration de M. Mandela. Il a insisté sur la nécessité de continuer les pressions internationales et demandé instamment que les sanctions ne soient levées que compte tenu des progrès réels obtenus en Afrique du Sud.

Conscients que ce sont les pressions internationales qui ont contribué aux changements en Afrique du Sud, nous devons les poursuivre tant que nous n'aurons pas atteint nos objectifs : l'élimination de l'apartheid et la création d'une Afrique du Sud libre, démocratique, non raciale et prospère.

M. AKSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Nous nous réunissons à nouveau en cette session ordinaire pour examiner le point relatif à la politique d'apartheid du Gouvernement d'Afrique du Sud. Ce point figure à l'ordre du jour des Nations Unies depuis de nombreuses années, et chaque année la communauté internationale l'examine avec un enthousiasme et une volonté renouvelés. La communauté internationale estime qu'elle est particulièrement responsable de l'aide à apporter au peuple d'Afrique du Sud dans sa lutte contre l'apartheid. La participation active des délégations au débat de cette année confirme cette observation. Certes, la communauté internationale attend le jour où tous les Sud-Africains, sans distinction de race, jouiront de l'égalité, de la justice et de droits politiques intégraux, et elle est résolue à contribuer à la réalisation de ces aspirations.

M. Aksin (Turquie)

Depuis notre dernière réunion en cette assemblée sur cette question, des progrès importants ont été réalisés dans le processus d'élimination de l'apartheid et de l'ouverture de négociations sur une nouvelle constitution. L'abrogation des lois fondamentales du système d'apartheid, à savoir les Land Acts, le Group Areas Act et le Population Registration Act, aussi bien que l'amendement de l'Internal Security Act, sont des jalons notables dans ce processus. Bien que les effets pratiques de cette abrogation puissent sembler limités, l'abrogation de ces lois fondamentales prive l'odieux système de discrimination raciale de ses principaux piliers.

M. Aksin (Turquie)

L'adoption d'une nouvelle constitution ouvrant la voie à une Afrique du Sud libre, démocratique et non raciale constitue, à nos yeux, une mesure décisive pour parvenir au démantèlement de l'apartheid. Toutes les forces politiques de l'Afrique du Sud devraient profiter pleinement des possibilités actuellement offertes tout autant que de l'appui de la communauté internationale pour transformer ce pays en une société véritablement démocratique et non raciale. A cet égard, nous nous félicitons de la tenue de la Conférence du Front patriotique uni, en octobre dernier. L'approche commune du processus constitutionnel entre l'African National Congress (ANC), le Pan-Africanist Congress (PAC), les syndicats et d'autres organisations ainsi que la convergence de vues des forces politiques dirigeantes sur les principes fondamentaux d'une nouvelle constitution sont des mesures très prometteuses. Nous espérons que la réunion de toutes les parties intéressées pour entamer des négociations sur les questions constitutionnelles et sur les accords de transition se tiendra avant la fin de 1991. La Réunion préparatoire à la Convention pour une Afrique du Sud démocratique, qui s'est déroulée la semaine dernière, représente un jalon important sur cette voie.

La violence qui sévit toujours sur le plan politique est pour nous source de grande préoccupation. Cette violence est un obstacle majeur à l'instauration d'un climat permettant l'ouverture de négociations pour une nouvelle constitution et entrave le libre exercice de l'activité politique. C'est là un problème grave qui empêche l'Afrique du Sud de s'orienter vers la démocratisation. Les informations fournies par le Secrétaire général dans son deuxième rapport intérimaire reflètent pleinement la gravité de la situation. Trois mille personnes ont été tuées entre juillet 1990 et juin 1991 et 45 000 autres ont été déplacées à la suite d'actes de violence. Bien que le Gouvernement ait annoncé une série de mesures dans le but d'enrayer cette violence, les autorités sud-africaines devraient, selon nous, adopter une attitude plus ferme pour assurer le succès du processus engagé. L'Accord de paix national signé par 22 partis et organisations politiques, y compris les autorités sud-africaines ainsi que l'ANC et le PAC, est l'événement le plus marquant de nature à mettre un terme au cycle de la violence. Sa mise en oeuvre effective permettrait de créer le climat de confiance mutuel, préalable indispensable à la création d'un cadre pour un changement pacifique.



M. Aksin (Turquie)

La libération des prisonniers politiques, question qui continue de susciter des controverses dans les discussions entre les forces politiques du pays, nous préoccupe également vivement. Un grand nombre de prisonniers politiques ont, certes, été libérés, mais aucun consensus n'a pu être réalisé sur le fait de savoir si cette libération concernait tous les prisonniers politiques. Il y a encore beaucoup à faire avant d'arriver à un accord sur la définition même du terme de prisonnier politique. La question de la libération des détenus politiques est l'un des principaux éléments de la Déclaration des Nations Unies de 1989 relative à l'apartheid ainsi que des Accords de Groote Schuur et de Pretoria. Cette question requiert une attention particulière et doit être examinée en priorité. Selon nous, la procédure envisagée par le Secrétaire général dans son rapport (A/45/1052), qui prévoit l'établissement et la vérification d'une liste de détenus prétendument politiques et le renvoi des cas litigieux devant un groupe d'experts indépendants, peut être considérée comme réaliste.

Mais le tableau n'est pas complètement sombre. Nous nous félicitons de la signature du Mémorandum d'accord entre les autorités de l'Afrique du Sud et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dont la mise en oeuvre devrait marquer le début d'une ère nouvelle dans ce pays et favoriser le retour rapide des exilés et des réfugiés.

Pour la communauté internationale, l'apartheid n'est rien moins qu'une ségrégation raciale institutionnalisée contraire à toutes les valeurs humaines universelles. Comme nous l'avons toujours affirmé, l'apartheid ne peut être réformé; il doit donc être démantelé. Nous avons demandé la réalisation de cet objectif par des moyens pacifiques. Aujourd'hui, l'Assemblée peut être fière, à juste titre, de constater que ses appels lancés de longue date ont trouvé un écho et que la création d'une Afrique du Sud non raciale, démocratique et libre, est sur la bonne voie.

Le Président du Comité spécial contre l'apartheid, M. Ibrahim Gambari, a souligné, fort justement, dans sa déclaration liminaire, que la communauté internationale devait rester saisie de la question de l'apartheid et demeurer vigilante en ce qui concerne le processus politique. A elle seule la longue liste d'orateurs inscrits dans ce débat de trois jours prouve le vif et constant intérêt de la communauté internationale pour le succès du processus

M. Aksin (Turquie)

politique en cours. Nous sommes convaincus que la communauté internationale continuera d'appuyer tous les éléments favorables à l'instauration d'une nouvelle société en Afrique du Sud garantissant à tous les citoyens les mêmes droits et libertés fondamentaux. Nous pensons également qu'elle ne manquera pas de féliciter toutes les parties intéressées pour le réalisme et le courage dont elles ont fait preuve dans la recherche du processus consistant à mettre fin, une fois pour toutes, à l'apartheid.

M. KHAMSY (République démocratique populaire lao) : Depuis que le système d'apartheid s'est érigé en institution d'Etat, l'Organisation des Nations Unies s'est employée, avec un redoublement d'efforts, à mobiliser l'appui international pour mettre fin à ce régime odieux pratiqué par le Gouvernement sud-africain. Elle a enregistré une victoire historique dans cette lutte pour la dignité humaine, la justice et la liberté, lorsqu'en décembre 1989, l'Assemblée générale a adopté, par consensus, à sa seizième session extraordinaire, une déclaration de grande portée sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, déclaration qui énonçait les principes, le programme d'action et les directives du processus de négociation à suivre pour arriver à un règlement politique de la question sud-africaine. En outre, il est satisfaisant de constater que cette déclaration et son programme d'action ont été réaffirmés par les résolutions adoptées, également par consensus, en septembre et décembre de l'année dernière.

La question essentielle qui se pose actuellement n'est évidemment pas de savoir si les lois d'apartheid en Afrique du Sud disparaîtront ou non, mais a trait à la création d'une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique où chacun pourra jouir d'une citoyenneté et d'une nationalité communes et égales et où chacun aura le droit de participer au gouvernement et à l'administration du pays sur la base du suffrage universel et égal.

Aujourd'hui, la possibilité d'une nouvelle Afrique du Sud semble plus réelle que jamais auparavant. Le deuxième rapport intérimaire sur l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe figurant dans le document A/45/1052 nous encourage à envisager l'avenir avec un certain optimisme, qui a d'ailleurs été confirmé hier par les propos de M. Nelson Mandela, Président de l'ANC, du haut

M. Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

de cette même tribune. Les derniers événements et changements qui se sont produits, au premier rang desquels figure l'abrogation de la dernière série de lois qui étaient le fondement de l'apartheid, à savoir les lois de la terre, la loi sur l'habitat séparé et la loi sur les catégories de population, constituent autant de jalons importants sur la voie de l'élimination totale de l'apartheid. D'importantes structures légales de l'apartheid ont été supprimées, à en croire les autorités sud-africaines qui ont indiqué que "plus d'une centaine de lois et règlements discriminatoires avaient été abolis au cours des 12 derniers mois." (A/45/1052, par. 73)

M. Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

Plusieurs mesures nécessaires à un climat propice aux négociations ainsi que des initiatives de paix ont été entreprises. Plus de mille prisonniers politiques ont été libérés au cours de l'année écoulée, quoiqu'il en reste toujours des centaines qui demeurent incarcérés. L'amnistie générale, qui garantit le rapatriement des exilés politiques suivant un accord intervenu entre le Gouvernement sud-africain et le Haut Commissariat pour les réfugiés, est maintenant entrée en vigueur. La protection des droits de l'homme dans une future Afrique du Sud démocratique aurait fait l'objet d'un consensus. Un autre événement des plus marquants est la signature de l'Accord de paix national, le 14 septembre 1991, qui devrait permettre à la conférence multipartite prévue de se dérouler très prochainement dans un environnement de confiance et de sécurité. En somme, il règne déjà dans ce pays un climat d'activité politique favorable à la convocation d'une telle conférence, à laquelle participeraient tous les partis et groupements politiques et organisations professionnelles, en vue de négocier une nouvelle constitution. Ma délégation estime donc que les récents changements positifs enregistrés jusqu'ici forment la base suffisamment solide permettant de progresser de façon continue sur la voie de l'abolition complète de ce régime, et tient à réaffirmer pleinement son soutien à tous les efforts pacifiques qui concourent à ce but ultime.

Toutefois, de nombreux obstacles jonchent encore la voie du salut, ainsi qu'il ressort clairement du rapport du Secrétaire général, selon lequel l'application des mesures énoncées dans la déclaration a pris beaucoup de retard et que le processus enclenché s'est heurté à de graves difficultés au cours des derniers mois. Les actes de violence entre factions constamment commis dans les townships suscitent une atmosphère d'instabilité qui constitue une contradiction aberrante au climat d'espoir créé par l'abolition des lois de l'apartheid. A ce propos, le rapport souligne, avec une vive préoccupation, que :

"... la vague de violence qui a submergé le pays pendant la période considérée a mis à rude épreuve la confiance des uns et des autres et a sérieusement entravé le dialogue politique..." (A/45/1052, par. 6)

Tout en reconnaissant que les piliers de l'apartheid ont été abolis, le Secrétaire général fait remarquer d'autre part que :

M. Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

"... les attitudes et les pratiques correspondantes n'ont pas disparu, pas plus que les conséquences de ces lois." (Ibid., par. 8)

Il souligne, en outre, avec véracité, toujours au paragraphe 8 de ce rapport, que les retards dans l'application des mesures nécessaires pour créer une atmosphère propice aux négociations,

"s'agissant notamment des prisonniers politiques et des exilés, l'inefficacité apparente de la riposte aux actes de violence et les révélations de financement secret de certaines organisations ont fait naître des tensions et une crise de confiance dans les structures gouvernementales." (Ibid.)

L'Afrique du Sud connaît aujourd'hui une période d'extrême fragilité politique où s'offrent des perspectives réelles de changement. Cette situation politique nouvelle est moins imposée par le désir subjectif du régime de Pretoria que par la réalité objective reflétée dans la lutte engagée par les forces anti-apartheid, tant dans le pays qu'au niveau international. A un moment où apparaissent des signes d'espoir pour que commence une nouvelle ère en Afrique du Sud, il serait illusoire, de l'avis de ma délégation, de croire que la levée des sanctions imposées pourrait conduire au changement rapide de ce système de gouvernement de la minorité blanche. Une vigilance plus grande de la part de la communauté internationale est encore nécessaire dans le maintien des pressions sur ce régime, particulièrement par des sanctions économiques et financières, et ce jusqu'à l'établissement d'une société véritablement non raciale dans ce pays.

Ma délégation estime que la mise en oeuvre correcte et complète des stipulations énoncées dans la Déclaration de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale est la seule façon d'y parvenir.

M. LEGWAILA (Botswana) (interprétation de l'anglais) : Voilà 22 mois, l'Afrique du Sud entreprenait un voyage qu'elle n'avait jamais pensé entreprendre. Le début de ce voyage a été dramatique et soudain; il a marqué notre époque par le bouleversement qu'il implique. Donnait-il le glas pour l'ogre de l'apartheid ou était-ce l'un de ces mirages du désert pour lesquels l'Afrique australe est bien connue?

L'Afrique du Sud est aujourd'hui différente de ce qu'elle était il y a 22 mois? C'est toujours un pays amèrement divisé et déchiré par les luttes

M. Legwaila (Botswana)

internes, mais c'est aussi un pays qui connaît une transformation douloureuse, plutôt confuse, mais une transformation quand même. Les prétendus piliers de l'apartheid, le Group Areas Act et les Land Acts, ont été abolis et le Population Act a été profondément modifié, mais pourtant l'apartheid et ses conséquences restent un trait par trop caractéristique de la société sud-africaine. Qui pourrait donc dire à juste titre que la simple abolition des lois de l'apartheid revient, dans le rond, à instaurer sur le champ et automatiquement une société égalitaire et non raciale en Afrique du Sud?

Avec la convocation, la semaine dernière, d'une réunion préparatoire réunissant tous les partis pour préparer la Convention pour une Afrique du Sud démocratique qui sera convoquée dans trois semaines, nous puisons un grand réconfort dans l'espoir, sinon la conviction, que le processus de négociation pour la mise en place d'une nouvelle constitution en Afrique du Sud est véritablement sur le point de démarrer. Du point de vue des Nations Unies, il semble que les dirigeants sud-africains, indépendamment des questions de race, de couleur et de croyances, aient fini par trouver un terrain d'entente sur la base duquel ils sont maintenant prêts, du moins à ce qu'il semble, à marcher la main dans la main pour aborder l'avenir en tant que nation unique, peuple unique, non déchiré par des considérations destructrices de race et par le racisme.

L'heure de la vérité a sonné pour tous les Sud-Africains. L'apartheid n'est pas mort simplement parce que le Gouvernement a aboli les lois qui ont étayé son règne omniprésent pendant tant de décennies. La violence endémique qui menace maintenant de saigner à mort les zones urbaines nous rappelle quotidiennement le fait que les racines de l'apartheid sont trop profondes pour être arrachées instantanément, d'un trait de plume.

M. Legwaila (Botswana)

La disparition finale de l'apartheid ne peut survenir que sous le poids d'une Afrique du Sud renouvelée où tous les Sud-Africains, indépendamment de leur race, de leur couleur ou de leur foi, auront été affranchis et par conséquent autorisés à concevoir, en tant qu'hommes et femmes libres, un ordre ou un système politique dans lequel ils auront librement choisi de vivre. C'est pourquoi nous attachons autant d'importance à l'évolution de l'ancienne Afrique du Sud vers la nouvelle. Nous nous efforçons aussi sans relâche à faire en sorte que s'ouvrent de toute urgence les négociations sur une nouvelle distribution constitutionnelle démocratique.

Pour sauver l'Afrique du Sud, il n'y a d'autre moyen que d'élaborer une constitution qui ne se limiterait pas à modifier la domination raciale de la minorité mais qui permettrait de débarrasser tous les aspects de la vie sud-africaine de tous les vestiges de l'apartheid.

Dans ce contexte, nous sommes forcés de juger les propositions constitutionnelles annoncées au cours des derniers mois par les parties au conflit sud-africain. Ces propositions ont-elles pour but de rompre clairement, catégoriquement et définitivement avec le passé de l'apartheid, ou sont-elles - ou certaines d'entre elles - destinées à retarder ou à repousser l'inévitable en ne fournissant qu'une solution incomplète au problème sud-africain? Nous espérons que ce n'est pas le cas.

Ce que nous avons toujours recherché - ce que la communauté internationale a toujours recherché et ce pourquoi elle a lutté - c'est la création en Afrique du Sud d'une démocratie non raciale fondée sur un électorat adulte sans restriction et non dilué. L'un des éléments fondamentaux de la démocratie participative que propose le National Party est la libération de la domination. En d'autres termes, le National Party, qui est le parti au pouvoir en Afrique du Sud, cherche à négocier un système démocratique à l'abri de la domination même si ce système est fondé sur le suffrage universel - c'est-à-dire un suffrage universel des adultes. Un tel système ne nous pose aucun problème, à moins que "à l'abri de toute domination", dans un système fondé sur le suffrage universel en Afrique du Sud ne soit un code pour exprimer quelque chose d'autre - quelque chose qui ne soit pas un gouvernement par la majorité que nous espérons pour ce pays.

M. Legwaila (Botswana)

Dans une vraie démocratie, la participation universelle au processus démocratique va de soi. Chaque adulte a le droit de voter, d'être ou non candidat à des élections, d'adhérer à un parti politique de son choix, ou encore de décider de n'adhérer à aucun parti, et ainsi de suite. En d'autres termes, nous considérons que toute véritable démocratie doit être participative compte tenu des libertés inaliénables de choix, d'expression et de conscience qui consolident une telle démocratie.

Sans préjudice pour le droit de la population d'Afrique du Sud de concevoir un système conforme à ses propres besoins, un système défini par elle, nous sommes frappés par l'obsession que l'on note dans les propositions constitutionnelles du National Party eu égard aux implications logiques du suffrage universel dans le contexte sud-africain. La proposition sur le caractère de l'autorité exécutive envisagée par le National Party en est une démonstration incontestable. L'essence de la proposition est que :

"Le pouvoir exécutif ne doit pas être constitué par un seul parti, mais par les membres d'un certain nombre des principaux partis."

Ce qui est proposé ici, c'est qu'une nouvelle Afrique du Sud soit dirigée par des gouvernements de coalition déterminés constitutionnellement sans tenir compte de l'issue d'élections démocratiques. La présidence devrait être collective sans tenir compte de l'issue d'élections démocratiques. La Constitution doit prévoir ce système de gouvernement collectif ou multipartite, et non pas les élections comme telles. Les partis ne doivent pas décider de leur propre chef de s'allier pour former un gouvernement d'unité nationale. Cela doit être exigé d'eux par la Constitution quelle que soit l'issue des élections par scrutin universel.

Nous comprenons parfaitement qu'il ne s'agit probablement là que de propositions dont on entend débattre avant et pendant les négociations. Il faut espérer qu'elles ne sont pas immuables mais qu'elles sont des positions maximalistes négociables d'un parti politique qui redoute de perdre finalement le pouvoir. Qui plus est, il faut dire catégoriquement qu'il ne peut y avoir de solution définitive au problème de l'apartheid en Afrique du Sud sans la mise en place d'un gouvernement par la majorité, en tant que conséquence logique de la déracialisation du droit de suffrage dans ce pays. Un artifice constitutionnel qui s'acharnerait à nier ce fait ne pourrait durer.



M. Legwaila (Botswana)

Nous espérons également que le système de gouvernement à trois niveaux, proposé par le National Party, qui "tient compte de la riche diversité de la population sud-africaine..." est moins dangereux qu'il n'en a l'air. En effet, il serait dramatique que le système qui tient compte de la riche diversité de la population de l'Afrique du Sud se transforme en un mécanisme destiné à perpétuer la compartimentalisation raciale et ethnique de la société sud-africaine. Ce dont a besoin une nouvelle Afrique du Sud c'est d'unité et de cohésion, et non pas du maintien de la séparation et de la polarisation raciales sous des apparences différentes.

Alors que dans l'ensemble nous sommes encouragés par les progrès réalisés depuis les 22 derniers mois dans les répétitions tortueuses et complexes des négociations constitutionnelles, nous continuons néanmoins d'être attristés par la violence implacable dont sont victimes les passagers des trains et les cortèges funèbres dans les régions urbaines de l'Afrique du Sud par toute une variété de voyous sanguinaires dont on ne connaîtrait pas le nom. Même si nous louons la sagesse des dirigeants qui ne se laissent pas décourager par la violence et qui continuent de se préparer aux négociations, nous exhortons le Gouvernement sud-africain et les dirigeants noirs de redoubler d'efforts pour éliminer la violence et permettre ainsi aux négociations de se dérouler dans une atmosphère de calme. Le Gouvernement a la responsabilité primordiale de maintenir la loi et l'ordre efficacement et humainement. Tous les dirigeants d'Afrique du Sud ont également le devoir de contribuer à trouver une solution à la violence, dont aucun parti ne peut tirer avantage.

Il y a six semaines, un front patriotique constitué de ceux qui sont privés du droit de vote a été formé par le African National Congress, le Pan-Africanist Congress of Azania et d'autres. Le Front patriotique a été formé en prévision du début des négociations englobant tous les partis. Le Front n'a vraiment rien de sinistre. Nous le saluons, car nous croyons que l'union des victimes de l'apartheid est cruciale si ces négociations importantes pour une nouvelle Afrique du Sud doivent être pacifiques, significatives et fructueuses et se dérouler le plus rapidement possible. Le Front ne correspond aucunement à la description qu'en font ses adversaires - les Noirs qui se liquent contre les Blancs. Nous avons besoin d'une unité

M. Legwaila (Botswana)

de buts parmi les nombreuses factions pour éviter l'anarchie à la table des négociations. La communauté internationale a, par conséquent, le devoir d'encourager ce but commun.

Enfin, le rôle de la communauté internationale dans l'ensemble du processus de négociation en Afrique du Sud ne peut être nié. Nous ne demandons pas à la communauté internationale de se mêler aux négociations - qui sont la prérogative exclusive de la population sud-africaine - mais nous sommes d'avis que les Nations Unies et la communauté mondiale en général ne peuvent, en ce moment difficile, abandonner les Sud-Africains à leurs propres moyens incertains. Il est essentiel d'appuyer - constructivement et sans ingérence - le processus de négociation à toutes ses étapes.

M. Legvalla (Botswana)

Il importe également que les pressions soient maintenues tout au long de ce processus afin de faire avancer les négociations et, notamment, de faire en sorte que le Gouvernement sud-africain respecte les engagements qu'il a pris de procéder à un changement réel et significatif en Afrique du Sud.

De chaque côté de la ligne de séparation raciale de l'Afrique du Sud il y a des forces fondamentales qui exercent une polarisation et qui sont implacablement opposées au processus de négociation pour telle ou telle raison idéologique ou raciste. Mais plus encore, le Président De Klerk, homme d'un courage et d'un réalisme incontestables, doit faire face, dans son propre camp, à une poignée d'extrémistes haineux, totalement réfractaires au changement, qui ont juré de recourir à la violence désespérée pour empêcher la naissance d'une Afrique du Sud nouvelle, afin de préserver l'apartheid. La communauté internationale ne doit laisser aucun doute à ces éléments désespérés quant aux conséquences de leurs actions. Il faut encourager le Président De Klerk à leur résister et exercer constamment des pressions sur son gouvernement pour l'empêcher de céder à leurs visées diaboliques.

M. KALPAGE (Sri Lanka) (interprétation de l'anglais) : La délégation de Sri Lanka est heureuse de noter les progrès réalisés pendant l'année écoulée dans l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée par consensus par l'Assemblée générale, le 14 décembre 1989.

Le Secrétaire général, dans son deuxième rapport intérimaire sur l'application de la Déclaration, a souligné que :

"au cours des 12 derniers mois, le processus d'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud s'est poursuivi, malgré certaines hésitations."

(A/45/1052, par. 6).

Cependant, cette activité a été freinée par la persistance de la violence politique.

Les rapports du Comité spécial contre l'apartheid pour la période allant d'octobre 1990 à octobre 1991 font état du progrès général réalisé en Afrique du Sud dans le processus d'élimination de l'apartheid et vers l'ouverture de négociations sur une nouvelle constitution. Tout en déplorant la violence, qui est devenue un facteur de déstabilisation, le Comité spécial estime que la conclusion de l'Accord de paix national de septembre 1991 entre les autorités

M. Kalpagé (Sri Lanka)

sud-africaines, l'African National Congress et l'Inkatha, entre autres, a "suscité des espoirs de paix et de réconciliation".

Dans ce contexte, les révélations relatives au financement gouvernemental occulte d'organisations politiques et les rapports qui se multiplient sur la perpétration d'actes de violence par des éléments appartenant aux forces de sécurité sont gravement préoccupants. Il est souhaitable que l'Accord de paix national soit au plus vite pleinement appliqué.

Nous notons avec satisfaction les progrès réalisés dans la création d'un climat propice aux négociations. A cet égard, la libération des prisonniers politiques et le retour en Afrique du Sud des exilés politiques représentent des mesures importantes. Certaines des autres mesures susceptibles de créer des conditions favorables aux négociations, sont : le retrait de toutes les interdictions et de toutes les restrictions appliquées aux organisations et aux personnes proscrites, le retrait des troupes des townships, la levée de l'état d'urgence, l'abrogation des lois qui restreignent l'activité politique et l'arrêt des procès politiques.

Entre-temps, afin que les gens puissent participer à la reconstruction de leur pays, un climat favorable doit être créé pour permettre le déroulement des discussions politiques libres. L'absence de violence, la liberté de réunion et la liberté de la presse sont trois éléments essentiels aux activités et aux discussions politiques libres.

Nous reconnaissons que depuis juin 1990, le Gouvernement sud-africain a pris d'importantes mesures pour démanteler les lois fondamentales de l'apartheid, ce qu'on appelle les piliers de l'apartheid. Néanmoins, il reste beaucoup à faire dans l'application de ces mesures législatives. Cette application devrait prendre effet sans retard.

La Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe a énoncé les directives devant régler le processus des négociations en Afrique du Sud. Les principes envisagés dans une nouvelle constitution ont été définis. Nous notons que les représentants des organisations politiques ont terminé les préparatifs d'une convention formelle, prévue le 20 décembre, pour débattre de l'avenir de l'Afrique du Sud. La convention de décembre concrétise la promesse qui avait été faite concernant l'amorce des négociations pour le démantèlement de la loi de la minorité blanche.

M. Kalpagú (Sri Lanka)

Nous avons noté la déclaration faite hier devant cette assemblée par M. Nelson Mandela, Président de l'African National Congress. Nous estimons que les sanctions devraient être levées par étapes, au fur et à mesure des progrès réels accomplis dans le processus de démocratisation en Afrique du Sud. A cet égard, nous rappelons la politique de sanctions contre l'Afrique du Sud adoptée par les chefs de gouvernement du Commonwealth à Harare en octobre de la présente année. Sri Lanka appuie totalement cette politique.

Nous convenons que l'Afrique du Sud aura besoin du soutien de la communauté internationale pour appliquer un programme de changements socio-économiques de nature à atténuer les conséquences destructrices de l'apartheid. Une assistance serait requise pour la réinsertion des exilés de retour. Les besoins en ressources humaines pour le développement de l'Afrique du Sud d'après l'apartheid devront également être pris en compte.

L'Assemblée générale des Nations Unies a joué un rôle historique dans l'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud. Elle doit maintenant regarder au-delà de la période post-apartheid, lorsque, comme nous l'espérons tous, une Afrique du Sud non raciale, démocratique, unie et unifiée sera de retour dans la communauté des nations.

M. SARDENBERG (Brésil) (interprétation de l'anglais) : En tant que pays dont les racines et l'âme nationale se trouvent dans sa diversité, dans le mélange de peuples et de races différents venant du monde, le Brésil répudie catégoriquement toute forme et manifestation d'intolérance raciale. La Constitution brésilienne définit la pratique du racisme comme un crime des plus graves, pour lequel la liberté sous caution est inacceptable. Par conséquent, au niveau international, le Brésil a toujours ajouté sa voix à toutes celles qui, au cours des dernières décennies, ont dénoncé et condamné l'apartheid.

De plus, les liens étroits - historiques, culturels, économiques et politiques - qui lient le Brésil au continent africain, et à l'Afrique australe en particulier, ont rendu encore plus aiguë la perception de la situation intolérable suscitée par le système d'apartheid, système fondé sur le déni injustifiable des droits politiques et des droits de l'homme fondamentaux à la majorité du peuple sud-africain.

M. Sardenberg (Brésil)

En août dernier, mon pays a eu l'honneur d'accueillir M. Nelson Mandela, Président de l'African National Congress. Cela a été un événement mémorable. Le fait que M. Mandela allie de façon exceptionnelle et remarquable la douceur et la fermeté dans ses principes lui a conquis à tout jamais le coeur et l'esprit du peuple brésilien. En septembre, le Président Fernando Collor s'est rendu en visite officielle en Angola, au Mozambique, au Zimbabwe et en Namibie, exprimant ainsi le désir du Gouvernement brésilien de renforcer davantage les liens d'amitié et de coopération avec ces pays d'Afrique australe.

Notre vif intérêt et nos préoccupations sincères face à l'évolution rapide de la situation en Afrique du Sud ont encore une autre dimension régionale. Depuis la création en 1986 de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, les pays de la région, voisins de l'Afrique et de l'Amérique du Sud, ont exprimé à plusieurs reprises l'espoir qu'ils pourront accueillir prochainement, dans la communauté des Etats de la Zone, une Afrique du Sud démocratique, unie et non raciale.

Le Brésil est convaincu de l'utilité de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud et ne ménagera aucun effort pour favoriser la réalisation de ses objectifs. A cet égard, ma délégation est convaincue que l'intégration future dans la Zone d'une Afrique du Sud démocratique, une fois libérée de l'apartheid, est tout à fait souhaitable et qu'elle contribuera considérablement au renforcement de nos efforts communs dans la région de l'Atlantique Sud.

C'est donc avec beaucoup d'espoir que le Brésil a suivi l'évolution du processus politique en Afrique du Sud. Jusqu'à présent, les résultats sont à la fois encourageants et insuffisants. Quels que soient le nombre et la difficulté des obstacles que l'Afrique du Sud risque encore de trouver sur son chemin, il y a lieu d'être optimistes, parce que le processus en cours montre que les parties les plus représentatives ont choisi la voie appropriée pour aborder la quête d'un avenir plus brillant et plus juste pour le pays, à savoir des moyens pacifiques, le dialogue et des négociations directes.

Ces derniers mois, une série d'événements positifs a donné lieu à des espoirs compréhensibles : l'abrogation de certaines des lois fondamentales de l'apartheid, une activité politique intense de la part d'organisations naguère

M. Sardenberg (Brésil)

interdites, la signature d'un accord de paix national, la tenue de la Conférence du Front patriotique uni, l'accord entre le Gouvernement sud-africain et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur le processus de retour en Afrique du Sud des réfugiés et exilés politiques, le large consensus selon lequel les droits de l'homme doivent être protégés, et la convocation de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique, qui doit avoir lieu ce mois-ci. Toutes ces mesures vont dans la bonne direction, celle qui mène à de larges et franches négociations ayant pour objet d'arrêter des dispositions transitoires conduisant à l'élaboration et à l'adoption d'une nouvelle constitution et, en fin de compte, à la création d'une Afrique du Sud véritablement unie, démocratique et non raciale. C'est cette direction qui ramènera l'Afrique du Sud au sein de la communauté des nations.

Malgré les progrès considérables réalisés en Afrique du Sud, il ne fait aucun doute qu'il reste encore beaucoup à faire et que de nombreux obstacles, notamment des obstacles d'ordre juridique, entravent encore le processus d'évolution en cours. Il s'agit en premier lieu de la persistance de la violence politique et des retards dans la libération des prisonniers politiques. La révélation que des fonds publics ont été secrètement utilisés pour financer certaines organisations politiques est également préoccupante.

A ces aspects s'ajoute la question, dont il faut s'occuper d'urgence et de façon appropriée, des inégalités socio-économiques bien enracinées qui touchent de larges couches de la société sud-africaine et qui restent l'un des héritages les plus négatifs des décennies de ségrégation et d'apartheid. A cet égard, la communauté internationale a un rôle particulièrement important à jouer, un rôle qui ne pourra que se renforcer à mesure que le processus de changement continuera de progresser comme nous l'espérons tous.

La situation en Afrique du Sud a sans doute connu des changements importants depuis l'adoption, il y a deux ans, de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Il serait prématuré de célébrer l'élimination de l'apartheid, tout comme il ne serait pas raisonnable de nier que des changements importants sont manifestement en cours en Afrique du Sud. Ce qui était considéré auparavant que comme n'étant que des rêves est maintenant en train de devenir réalité à mesure que les négociations continuent d'avancer, bien que ce soit parfois par à-coups.

M. Sardenberg (Brésil)

Le processus actuel n'aurait pas été possible sans les efforts concertés de la communauté internationale et les efforts incessants des Nations Unies. A cet égard, il y a lieu de rendre un hommage particulier au Comité spécial contre l'apartheid et à son Président inlassable, l'Ambassadeur Ibrahim Gambari du Nigéria. Comme l'Ambassadeur Gambari l'a lui-même si bien dit dans sa déclaration liminaire, "la communauté internationale doit rester engagée" afin de pouvoir continuer de surveiller et d'évaluer dans l'avenir l'évolution de la situation politique en Afrique du Sud. Elle doit en outre, comme l'ont souligné plusieurs dirigeants sud-africains démocratiques, rechercher un juste équilibre entre le maintien des pressions et le soutien du processus d'évolution, y compris la suppression par étapes, définie avec soin, des sanctions en fonction et au fur et à mesure des progrès réels accomplis lors des négociations.

Jamais depuis que la question de la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain est inscrite à notre ordre du jour, l'Assemblée générale n'a eu l'occasion de l'examiner dans des conditions aussi favorables. Le processus complexe et souvent difficile du démantèlement de l'apartheid avance, tout comme les négociations en vue d'arrêter les dispositions transitoires et de définir un nouvel ordre constitutionnel qui accordera des droits égaux à tous les Sud-Africains. Les progrès réalisés jusqu'à présent sont encourageants. Ils devraient amener la communauté internationale à réaffirmer son engagement et à redoubler d'efforts pour consolider les changements irréversibles en Afrique du Sud.

M. KARUKUBIRO-KAMUNANWIRE (Ouganda) (interprétation de l'anglais) :  
Je voudrais rendre un hommage bien mérité à l'Ambassadeur Gambari du Nigéria, Président du Comité spécial contre l'apartheid, pour la façon efficace dont il a conduit les travaux du Comité. J'exprime également ma reconnaissance aux membres du Comité. Ils ont fait un effort louable pour galvaniser la communauté internationale dans la lutte contre l'apartheid et la lutte pour la libération en Afrique australe. Le rapport du Comité (A/46/22) donne une bonne évaluation des événements et sera utile pour aider l'Assemblée à définir son plan d'action.



M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

Je tiens également à exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Nyakyi de la Tanzanie, Président du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, et à l'Ambassadeur Huslid, Président du Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, pour la façon lucide dont ils ont présenté les rapports de leurs organes respectifs.

M. Kerukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

L'ONU au cours des années a pris une position de principe contre le racisme, dont l'apartheid est la pire manifestation. La question de l'apartheid est donc l'une des questions qui figurent depuis le plus longtemps à l'ordre du jour. Le Comité spécial, notamment, a travaillé sans relâche pour mobiliser l'appui de la communauté internationale afin de mettre en place, de maintenir et de renforcer les mesures politiques et économiques nécessaires pour obliger le Gouvernement sud-africain à mettre un terme à l'apartheid. Ces mesures, accompagnées de la lutte de libération des patriotes sud-africains, sont celles qui ont obligé le régime de Pretoria à adopter des mesures provisoires qui pourraient aboutir au démantèlement de l'appareil de l'apartheid.

Il est important que nous continuions à faire un effort concerté pour exercer une pression internationale sur l'Afrique du Sud. Une levée de sanctions désorganisée ou imprudente pourrait aisément être contreproductive et supprimer la motivation du Gouvernement sud-africain de négocier sérieusement de bonne foi. Les sanctions jouent un rôle essentiel pour assurer le succès des négociations pour le démantèlement de l'apartheid. Hier, M. Nelson Mandela, Président de l'African National Congress (ANC), a souligné l'importance des sanctions économiques et le souhait exprimé par la population sud-africaine que ces sanctions soient maintenues. Il n'est qu'approprié que la communauté internationale entende leur appel.

Il est bon de rappeler que notre objectif en Afrique du Sud est le démantèlement de l'apartheid dans le but de faire pleinement respecter les droits de l'homme et d'assurer la création d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale. La Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée par l'Assemblée générale à sa seizième session extraordinaire (résolution A/S-16/1, annexe), énonce les idées directrices pour les négociations et un programme d'action. Elle demande à tous les pays et aux organisations internationales d'adhérer à ce programme d'action et de maintenir les mesures déjà prises contre l'Afrique du Sud, tant qu'il n'y aura pas de preuve tangible de changements profonds et irréversibles dans ce pays.

Depuis l'adoption de la Déclaration il y a deux ans, un certain nombre d'événements se sont déroulés en Afrique du Sud. Il y a lieu de relever notamment la libération de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques,

M. Karukubiro-Kamunawire (Ouganda)

la levée des restrictions frappant les organisations politiques et la levée de l'état d'urgence. Nous nous réjouissons de l'abrogation des Land Acts de 1913 et 1973, du Population Registration Act et du Group Areas Act, lois tristement célèbres et généralement reconnues comme étant les piliers de la structure d'apartheid. Nous sommes heureux de constater qu'un accord a pu être réalisé et que des préparatifs sont en cours pour la tenue de conversations multipartites qui, nous l'espérons, amorceront les négociations sur les questions de fond concernant les arrangements de transition et la constitution. Ce sont des événements positifs que les Membres devraient encourager.

Nous sommes d'accord avec le Comité spécial lorsqu'il remarque dans son rapport :

"Il semble que l'on ait tendance à surestimer les faits positifs et à sous-estimer la gravité des problèmes qui subsistent."

(A/46/22, par. 117)

D'après le rapport du Secrétaire général, il est clair que malgré les progrès accomplis, l'objectif final est loin d'être en vue.

Il importe que le Gouvernement de l'Afrique du Sud respecte pleinement et immédiatement les dispositions des déclarations des Nations Unies et des accords conclus avec l'ANC, qui sont contenus dans les minutes de Groote Schuur de mai 1990, et les minutes de Pretoria d'août 1990. Les autorités n'ont pas pleinement respecté l'exigence de la libération de tous les prisonniers politiques, y compris ceux qui se trouvent dans les bantoustans. Le régime s'est plutôt livré à des tactiques dilatoires en libérant quelques prisonniers politiques dans le cadre de la libération de prisonniers de droit commun. Cela est regrettable, car c'est permettre aux extrémistes de droite de perpétuer la violence contre les forces démocratiques et de revendiquer ensuite un statut politique pour leurs membres.

L'Ouganda est très inquiet de la vague de violence qui déferle sur l'Afrique du Sud et qui a causé de nombreuses pertes de vies et des souffrances parmi la population. Il est clair que la violence est dirigée contre les membres de l'ANC et d'autres forces démocratiques. Cela ne peut que viser la déstabilisation du processus de démantèlement de l'apartheid qui est en cours en ce moment. Les révélations relatives à la participation

M. Karukubiro-Kamunanwire (Ouganda)

d'éléments des forces de sécurité sud-africaines à des actes de violence et la position partisane que le Gouvernement a prise par le biais de l'appui financier secret qu'il accorde à certaines organisations politiques soulèvent des doutes quant à sa sincérité. Nous espérons que l'Accord de paix national, adopté en septembre 1991, sera appliqué et permettra de mettre un terme à la violence. Cela permettra à la population sud-africaine de se concentrer sur la tâche la plus urgente, celle de mettre rapidement un terme à l'apartheid.

Je voudrais souligner la responsabilité spéciale du Gouvernement sud-africain pour ce qui est de mettre fin à l'apartheid. Ainsi qu'il a été signalé dans le rapport du Comité spécial :

"Une intervention impartiale et efficace de la police aurait pu mettre un frein aux actes de violence que continuaient de connaître la province du Natal et les agglomérations noires de la province du Transvaal."

(A/46/22, par. 16)

En outre, cette vague de violence est la conséquence directe de la politique d'apartheid.

La simple abrogation de certaines lois de l'apartheid ne signifie pas que l'apartheid ait été éliminé. Cette abrogation laisse en place les structures sociales et économiques que l'apartheid a passé de longues années à édifier. En vertu des différentes lois agraires, des millions de Noirs ont été spoliés de leurs terres, déracinés et envoyés de force dans des zones arides sans compensation. Il devient donc absolument nécessaire de mettre en place des mesures spécifiques pour réparer ces injustices passées, notamment la création d'un programme de réforme agraire qui devrait prévoir le rétablissement des droits et des arrangements de compensation pour les injustices passées. Ces mesures devraient également s'accompagner d'actions affirmatives dont le but serait d'émanciper la majorité noire pour l'intégrer dans le courant dominant des activités économiques et politiques. L'incapacité de le faire ne pourrait que jeter les bases de la perpétuation de l'apartheid économique bien après la mise en oeuvre des changements politiques que nous nous efforçons de réaliser. L'Ouganda estime donc à leur juste valeur les programmes multilatéraux et bilatéraux dans les domaines de l'enseignement et de la formation destinés aux Sud-Africains qui joueront manifestement un rôle vital dans l'Afrique du Sud post-apartheid.

M. Karukubiro Kamunanwire (Ouganda)

Nous considérons qu'il est regrettable que les mesures timides prises par le Gouvernement sud-africain aient été utilisées par certains comme justification pour rompre le consensus international sur les sanctions. Le chemin restant à parcourir pour atteindre les objectifs de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe est encore bien long. Bien qu'il y ait une lueur d'espoir, les obstacles restent nombreux et la voie est jonchée de mines. Nous sommes encore à l'étape cruciale d'ouverture des négociations. Ce sont les sanctions qui ont obliqué le régime d'apartheid à accepter le principe de la négociation, et, à notre avis, c'est la crainte des sanctions qui maintiendra le Gouvernement sud-africain à la table des négociations.

Les sanctions doivent être maintenues jusqu'à ce que les changements soient devenus profonds et irréversibles. Cependant, les changements ne pourront être considérés comme tels que lorsque la Constitution adoptée par le régime d'apartheid aura été mise au rebut et remplacée par une constitution qui assure la participation de toute la population sud-africaine sur un pied d'égalité. La mise en place de dispositions provisoires convenues pourrait être un signe de changement profond, mais la levée unilatérale des sanctions ne fait que saper notre effort commun. Le Comité ad hoc des chefs d'Etat de l'Organisation de l'unité africaine sur l'Afrique australe, qui s'est réuni à Abuja, et les chefs d'Etat et de gouvernement des pays du Commonwealth, lors de leur Sommet d'Harare, ont montré la voie en ce qui concerne cette question. Le Sommet des pays du Commonwealth, qui s'est tenu à Harare, a convenu de lier la levée des sanctions à la réalisation de progrès précis lors des négociations et à l'adoption d'une constitution démocratique en Afrique du Sud.

L'Assemblée générale doit réaffirmer son appui à la Déclaration et doit être cohérente avec ce qu'elle affirme, à savoir que les sanctions devront être maintenues jusqu'à ce que notre objectif soit atteint. Seul un message clair comme celui-ci maintiendra l'Afrique du Sud à la table des négociations. L'Ouganda, pour sa part, continuera sans équivoque à respecter cet objectif.

M. BREITENSTEIN (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Je fais cette déclaration au nom des cinq pays nordiques, le Danemark, l'Islande, la Norvège, la Suède et mon propre pays, la Finlande.

Les pays nordiques ont suivi avec grand intérêt les faits nouveaux qui sont intervenus en Afrique du Sud au cours des 12 derniers mois. Des changements fondamentaux sont intervenus. Les pays nordiques approuvent l'accord historique et important relatif à la convocation de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique ayant pour objet de discuter de la future constitution sud-africaine et des mesures transitoires qui permettront d'assurer à tous les Sud-Africains l'exercice de tous les droits politiques. Ces mesures méritent tout l'appui et l'encouragement de la communauté internationale.

Les pays nordiques trouvent encourageant que le Gouvernement sud-africain ait rempli sa promesse d'abolir les lois sur l'apartheid, notamment les Land and Group Areas Acts, le Separate Amenities Act et - le fondement même de l'édifice de l'apartheid - le Population Registration Act. Ainsi, à l'exception de la Constitution elle-même, le fondement officiel de l'apartheid a, en réalité, cessé d'exister.

Le simple fait de mentionner ces lois évoque l'état d'avilissement dans lequel tant de Sud-Africains ont vécu pendant si longtemps. Comment, au XXe siècle, une société a-t-elle pu imposer une ségrégation à 84 % de sa population en la consignnant dans 13 % de son territoire? Comment a-t-elle pu classer ses citoyens et leurs droits en fonction de la race et interdire l'accès aux lieux publics à la grande majorité de sa population? Tout cela dépasse l'entendement.

Sans jamais oublier le passé cruel, nous devons maintenant nous tourner ensemble vers un avenir plus brillant pour tous les Sud-Africains. Les pays nordiques estiment que le processus en cours en Afrique du Sud est aujourd'hui irréversible. De nombreux obstacles subsistent, mais une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale émergera des ruines de l'apartheid.

Depuis que les piliers de l'apartheid ont été renversés, l'attention internationale a commencé à se tourner vers la situation socio-économique en Afrique du Sud. Les injustices sociales et économiques dues à l'apartheid restent graves. Des politiques sociales et économiques allant au-delà de

M. Breitenstein (Finlande)

l'abrogation de la législation sont indispensables. Dans ce domaine, toutefois, les priorités devront être décidées sur une base démocratique par les Sud-Africains, en Afrique du Sud. A cet égard, les pays nordiques confirment leur volonté d'appuyer les efforts faits actuellement en Afrique du Sud pour assurer la démocratisation et pour combler les fossés économiques et sociaux considérables dont est responsable le système d'apartheid. Les pays nordiques suivent de très près la situation en Afrique du Sud, ce qui leur permettra de juger du moment où il sera opportun de lever les sanctions qu'ils continuent à appliquer.

Alors que l'Afrique du Sud progresse vers la démocratie, il est très alarmant que la violence dans les townships ait pris des proportions si effrayantes : en effet, 5 000 personnes ont été tuées depuis février dernier. Il appartient principalement au Gouvernement sud-africain de faire cesser ce cycle de violence aberrant. Les rapports selon lesquels des membres de la police et des forces de sécurité sud-africaines auraient encouragé la violence doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies et impartiales.

Les pays nordiques se félicitent de l'Accord de paix national conclu en septembre sur un certain nombre de mesures visant à prévenir la violence. Cet accord doit être respecté par toutes les parties concernées. Toutes les parties et tous les individus ont la responsabilité d'oeuvrer en faveur de la paix. Si la violence n'est pas jugulée, elle pourrait gravement compromettre le processus d'établissement d'une société démocratique en Afrique du Sud.

La quête en vue d'une Afrique du Sud meilleure a considérablement progressé depuis l'année dernière. Les pays nordiques espèrent que l'Assemblée générale, à la présente session, jugera à nouveau possible d'adopter par consensus une résolution sur les efforts internationaux susceptibles d'aider l'Afrique du Sud sur la voie d'un avenir démocratique et non racial. Il est important que la solidarité internationale se manifeste une fois de plus de façon unanime pour appuyer le processus de négociation en cours.

M. ACHARYA (Népal) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais commencer par adresser à M. Nelson Mandela, Président de l'African National Congress, les remerciements sincères de ma délégation pour avoir partagé avec nous, dans son allocution d'hier, sa vision d'une Afrique du Sud nouvelle.

M. Acharya (Népal)

J'aimerais également féliciter M. Clarence Makhwetu, Président du Pan Africanist Congress of Asania, de la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée générale.

Le débat consacré à l'apartheid par l'Assemblée générale cette année se déroule à un moment crucial pour le peuple d'Afrique du Sud. Etant donné la transformation rapide des relations internationales, l'effondrement de l'apartheid sous le poids de ses propres maux n'est plus qu'une question de temps. La question est de savoir combien de temps cela prendra-t-il encore. La communauté internationale espère sincèrement que la transformation de l'Afrique du Sud en une société non raciale et démocratique sera rapide et pacifique.



M. Acharya (Népal)

Cet espoir est reflété dans l'historique Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée par consensus lors de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée à l'apartheid. La Déclaration énonce en termes clairs les mesures que doit prendre le régime minoritaire afin de créer un climat propice aux négociations pour mettre fin à l'apartheid. Les principes, les lignes directrices et le programme d'action contenus dans la Déclaration sont réaffirmés dans la résolution 45/176 A et dans la décision 45/457 B.

Ces dernières années, une évolution encourageante s'est produite en Afrique du Sud. Il convient en effet de se féliciter que les principales lois érigeant l'apartheid en institution aient été abrogées. Pourtant, l'apartheid persiste dans les attitudes et dans la pratique. A moins que des mesures radicales soient prises, l'abrogation des lois d'apartheid n'aura guère d'incidence sur les disparités socio-économiques créées par des années de racisme institutionnalisé.

L'accord récemment intervenu entre le Gouvernement sud-africain et le Haut Commissaire des Nations Unies aux réfugiés au sujet du retour des réfugiés et des exilés politiques est un autre fait positif. De même, nous nous félicitons de la libération de plusieurs prisonniers politiques au cours des dernières années. Cependant, de nombreux combattants de la liberté sont encore détenus, notamment dans les "foyers nationaux" prétendument indépendants. Le Népal se joint à la communauté internationale pour demander la libération sans délai de tous les prisonniers politiques. Nous croyons qu'une telle mesure est essentielle pour créer un climat propice à des négociations politiques.

Ma délégation est gravement préoccupée par la poursuite de la violence en Afrique du Sud. L'apartheid est en soi une forme extrême de violence contre la vie et contre la dignité humaines. L'apartheid a entretenu la violence et érigé la haine en institution. La culture de la violence qui se répand de plus en plus semble procéder d'un sinistre complot pour faire dérailler le processus politique en cours. Si on laisse s'envenimer les choses, l'avenir d'une Afrique du Sud démocratique risque d'être gravement compromis. Les révélations récentes selon lesquelles des fonds publics auraient été utilisés pour financer en sous-main des actes de violence organisée suscitent de graves

M. Acharya (Népal)

préoccupations quant aux intentions du régime minoritaire. Même en lui accordant le bénéfice du doute, la grave question reste posée de savoir si les autorités peuvent maîtriser les forces de sécurité. Nous nous félicitons de la signature de l'Accord de paix national en septembre dernier. Le strict respect des principes qui y sont consacrés et leur mise en oeuvre sont essentiels si l'on veut que le processus de changement progresse en Afrique du Sud.

Le Népal se félicite de l'accord intervenu entre l'African National Congress et le Pan-Africanist Congress of Azania sur un certain nombre de questions politiques cruciales. Cet accord assoiera la position des combattants de la liberté dans les négociations sur l'avenir de l'Afrique du Sud. Nous nous réjouissons à cet égard de la convocation de la Réunion préparatoire de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique. Nous espérons sincèrement que les négociations conduiront à une société démocratique et non raciale.

Le Népal appuie le processus crucial visant la fin négociée et pacifique de l'apartheid en Afrique du Sud. Les mesures d'ores et déjà prises sont une partie importante dudit processus. Toutefois, les principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration de la seizième session extraordinaire sont encore loin d'être appliqués. Pour rendre le processus de démantèlement de l'apartheid irréversible, il suffit de se mettre d'accord sur les modalités de promulgation d'une nouvelle constitution, d'agir dans ce sens et de convenir d'arrangements transitoires pour administrer le pays jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle constitution. En attendant, le Népal continuera d'appuyer le maintien des pressions nécessaires contre le régime.

Ces pressions ont pour nom sanctions économiques et respect de l'embargo sur les armes imposé à l'encontre de l'Afrique du Sud par le Conseil de sécurité. Dans l'intervalle, la reprise de ce que l'on appelle des liens "d'individu à individu" avec les organisations démocratiques, unifiées et non raciales d'Afrique du Sud doit se faire avec la plus grande circonspection. Je saisis cette occasion pour rendre un vibrant hommage aux dirigeants des mouvements de libération nationale pour la sagesse politique dont ils font montre dans leur lutte légitime pour éliminer l'apartheid par des moyens pacifiques. La transition pacifique de l'Afrique du Sud vers une société

M. Acharya (Népal)

démocratique et non raciale inaugurera une nouvelle ère de paix et de prospérité en Afrique australe; elle sera un grand pas en avant vers le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Je tiens à remercier le Comité spécial contre l'apartheid de son rapport complet sur l'apartheid et à rendre hommage au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe. Le travail du Centre contre l'apartheid mérite nos éloges. Sous la direction éclairée de M. Ibrahim Gambari, du Nigéria, le Comité spécial continue d'être, au niveau international, le centre nerveux pour les questions concernant l'apartheid et l'Afrique du Sud. Il a joué un rôle de premier plan en coordonnant les efforts internationaux à l'égard du processus en cours de négociations élargies pour l'instauration d'une démocratie pluraliste et non raciale en Afrique du Sud. Nous appuyons sans réserve les efforts du Comité spécial pour maintenir le consensus international sur la question et pour conserver leur orientation à ces importantes négociations.

Mme RAKOTONDRAMBOA (Madagascar) : Madagascar, par sa situation géographique et son passé colonial, ne peut que suivre avec intérêt l'évolution de la situation en Afrique du Sud.

Si nous avons pris acte avec satisfaction de l'abrogation des fondements juridiques de l'apartheid, nous avons aussi reconnu le fait que dans la pratique l'apartheid ne se gomme pas du jour au lendemain. La majorité de la population d'Afrique du Sud continue, dans sa vie quotidienne, à souffrir du carcan que des décennies de lois oppressives et de mentalité discriminatoire ont imposé.

Toutefois, les moyens d'accélérer l'éradication de l'apartheid se trouvent d'ores et déjà entre les mains de la population sud-africaine; il incombe aux différents groupes de les mettre en oeuvre. Ces moyens s'appellent volonté politique pour le Gouvernement sud-africain, acceptation du changement pour la minorité blanche, détermination d'atteindre le but en restant solidaires pour les mouvements de libération et les partis politiques noirs.

Dans ce contexte, nous avons noté avec optimisme la formation du Front patriotique uni. Le Front concrétise l'évidence que l'unité est la meilleure arme des mouvements de libération pour faire face aux difficultés inhérentes

Mme Rakotondramboa (Madagascar)

au processus en cours et pour déjouer les manoeuvres ourdies par certains groupes avec l'intention délibérée de retarder, et même d'empêcher, l'avènement d'une Afrique du Sud nouvelle, non raciale et démocratique.

Mme Rakotondramboa (Madagascar)

Les mouvements de libération et les organisations anti-apartheid groupés dans le Front patriotique uni ont su faire des concessions et accepter des compromis. Ayant fait passer l'intérêt supérieur de leur nation avant les ambitions de leurs partis, ils ont donné une preuve de leur maturité politique. La stratégie commune esquissée dans la Déclaration de Durban commence à porter ses fruits, comme l'a montré la solidarité des travailleurs noirs lors des grèves des 4 et 5 novembre 1991.

Mais un gain plus marquant encore de l'unité du Front est celui d'avoir accéléré le processus en soulignant la nécessité et l'urgence d'entamer enfin des négociations authentiques sur l'avenir de l'Afrique du Sud. Et cela nous amène à faire le point sur ces négociations.

Les 20 et 21 décembre 1991, la Convention pour une Afrique du Sud démocratique tiendra ses assises à Johannesburg et réunira tous les groupes - y compris le parti du Gouvernement sud-africain - en qualité de participants. En ce moment même, un comité permanent, formé les 29 et 30 novembre derniers, s'occupe d'examiner les questions dont la Convention sera saisie.

Tous les groupes politiques - hormis le parti conservateur - sont unanimes sur le caractère incontournable des négociations et acceptent les principes des droits fondamentaux. Les divergences commencent lorsqu'il s'agit de définir les arrangements relatifs à la période de transition et le cadre d'élaboration de la future constitution : les mouvements de libération réclament un gouvernement de transition et une assemblée constituante élue, et ils souhaitent la participation de la communauté internationale, arguant que le Gouvernement sud-africain, de par ses fonctions, sera, qu'il le veuille ou non, à la fois juge et partie. Le Gouvernement sud-africain, au début opposé totalement à l'idée de gouvernement transitoire et d'assemblée constituante, était sa position sur la légalité et la constitutionnalité de sa charge. Le Gouvernement sud-africain se déclare maintenant n'être pas opposé à l'idée de mécanismes de transition, sous réserve que ces mécanismes soient négociés et décidés par la conférence multipartite.

Madagascar est encline à abonder dans le sens du Front patriotique uni, et je réitère ici la proposition faite le 4 octobre dernier à ce même podium par M. Césaire Rabenoro, Ministre malgache des affaires étrangères, selon laquelle l'Organisation des Nations Unies, pour rester conséquente dans la

Mme Rakotondramboan (Madagascar)

lutte contre l'apartheid, se devait de proposer ses bons offices, sa médiation et même son arbitrage à toutes les parties. A notre avis, l'impartialité est indispensable à l'instauration d'un climat de confiance entre les protagonistes. Elle permettra de lever les ambiguïtés et sera une garantie de l'authenticité du processus.

Cela étant, c'est naturellement aux Sud-Africains eux-mêmes qu'il appartient de définir le destin de leur pays et de choisir les moyens d'y parvenir. En tant qu'Etat Membre de cette organisation, en tant que nation voisine de la leur, nous leur souhaitons de trouver une formulation qui réduise les divergences et ne lèse aucun groupe. Une gageure! Mais c'est le prix du consensus.

Ma délégation reste préoccupée par la persistance de la violence dans les communautés noires d'Afrique du Sud. La signature de l'Accord de paix national avait soulevé des espoirs sur la restauration de l'ordre. Il n'en fut rien. Nous engageons le Gouvernement de l'Afrique du Sud à prendre des mesures fermes afin d'endiguer les vagues de violence toujours renouvelées qui déferlent sur les townships. Une prise de position franche des autorités sud-africaines contribuerait à mettre fin à cette lutte fratricide. Nous sommes tous conscients des conséquences de la violence sur la vie de cette couche de la population déjà si déshéritée, et nous pouvons déjà imaginer l'impact de ces massacres sur l'inconscient collectif du pays. Aussi exhortons-nous toutes les parties à appliquer et à respecter le code de conduite édicté en commun lors de la conférence pour la paix. Nous les invitons à travailler ensemble et de bonne foi pour faire échec aux forces, quelles qu'elles soient, responsables de ces tueries. Il va sans dire que ce climat de guerre civile entrave la tenue des négociations, met un frein à l'économie et compromet la stabilité de l'Afrique du Sud post-apartheid.

Je voudrais maintenant aborder la question délicate et combien controversée des sanctions contre l'Afrique du Sud.

Madagascar est pour le maintien des sanctions obligatoires relatives à l'embargo sur les armes, que le Conseil de sécurité a décrété depuis 1977. Concernant les autres sanctions, mon pays, tenant compte de l'évolution de la situation en Afrique du Sud, et aussi de la mutation en cours au plan international, se prononce en faveur de la levée sélective et volontaire des sanctions économiques, culturelles et autres.

Mme Rakotondramboa (Madagascar)

Nous sommes d'avis de laisser à chaque Etat Membre le soin de juger de l'opportunité de la levée des sanctions sélectivement appliquées et de fixer lui-même les priorités et le calendrier de cette levée. Madagascar est convaincue que l'ouverture créée par la levée de certaines sanctions, en permettant d'avoir des contacts plus directs avec Pretoria, permet d'exercer une pression également plus directe et plus positive.

Ma délégation tient à souligner ici que sa position vis-à-vis des sanctions n'entame en rien son appui aux principes contenus dans la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Et nous voudrions saisir cette occasion pour réaffirmer notre soutien aux mouvements de libération dans leurs efforts pour l'élimination de l'apartheid par des moyens pacifiques et pour l'instauration d'une société démocratique, non raciale et unie en Afrique du Sud.

Ma délégation voudrait exprimer sa reconnaissance au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour les efforts qu'il déploie pour rapatrier en Afrique du Sud les réfugiés et les exilés politiques. Nous sommes persuadés qu'il s'acquittera de sa tâche avec efficacité, malgré les difficultés et l'importance de l'opération.

Nous exprimons également notre satisfaction au Comité spécial contre l'apartheid. Il accomplit la difficile mission de mener la majorité sud-africaine à la démocratie, en faisant preuve de ténacité mais aussi d'esprit d'analyse et d'objectivité. Nous soutenons sans réserve son appel à la communauté internationale d'accorder son plein appui au processus qui se poursuit en Afrique du Sud, notamment par l'accroissement de l'assistance matérielle, financière et autre, afin de contribuer à corriger les inégalités socio-économiques flagrantes, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement et des services sociaux. Nous appuyons tout spécialement la requête du Comité d'accroître l'aide humanitaire pour la réinsertion sociale des exilés politiques et des prisonniers politiques libérés.

L'Afrique du Sud en transition est confrontée à des ambiguïtés et à des contradictions, qui sapent la progression de sa marche vers la démocratie non raciale et menacent de la plonger dans le chaos. Mais, en même temps, ce processus fragile porte en lui les aspirations et l'espoir de tout un peuple.

Mme Rakotondramba (Madagascar)

Ma délégation reste confiante que le bon sens, la justice et le droit prévaudront, et que le jour n'est plus si éloigné où l'Afrique du Sud rejoindra le concert des nations, où chacun connaîtra le rôle qui lui revient.

La séance est levée à 18 h 30.